NOUVELLES RECHERCHES
SUR LA FONDATION DE NOTRE CONGREGATION

Le progrès dans n'importe quelle branche des sciences humaines ne se réalise pas d'un trait : il est fruit de longues recherches et chaque génération est appelée à apporter son contribut relatif. Le principe susmentionné trouve naturellement son application dans l'histoire oblate. Nos premiers Pères nous transmirent leurs Mémoires sur la fondation de la Congrégation ; mémoires fort précieux certes, mais – écrits plusieurs années après les événements – ils présentent maintes lacunes et inexactitudes, dues au *lapsus memoriae* ou à l'illusion mnémonique. Nos premiers historiographes, pour ne parler que des plus importants: les PP. Rambert et Rey, s'efforcèrent de les accorder avec d'autres documents contemporains, mis à leur disposition, et ils y ont bien réussi. Aujourd'hui, grâce à la découverte de nouveaux documents, nous avons le devoir de revoir les travaux de nos prédécesseurs, d'en instituer une analyse critique à la lumière des nouvelles recherches, et d'apporter ainsi notre contribution au progrès de la science historique oblate. Les générations qui viendront contribueront à leur tour, en nous corrigeant ou complétant, à ce progrès continuel, qui, de par sa nature, n'a pas de limites. C'est donc dans ce sens que le lecteur est prié de lire ces *« Nouvelles recherches sur la fondation de notre Congrégation »*.

I.
ANTECEDENTS DE LA FONDATION

La Providence en choisissant Charles-Joseph-Eugène de Mazenod pour fondateur de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, devait naturellement veiller à l'exécution de ses desseins. C'est donc sous l'angle de la Providence que nous considérons certains aspects de la vie spirituelle d'Eugène de Mazenod qui ont des rapports spéciaux avec la fondation de la Mission de Provence, berceau de notre chère Congrégation. Le Fondateur ne proclamait-il pas bien haut que la Congrégation des Oblats est « en quelque sorte toute sortie de son cœur ».[1] Et elle n'en est pas sortie comme *« un deus ex machina »*, mais comme un fruit de son expérience religieuse personnelle.

1. *Préparation éloignée.* Eugène de Mazenod manifestait clairement, déjà à Venise (1794-1797), son attrait pour la vocation sacerdotale ; de plus cette vocation avait une nuance missionnaire et religieuse. Nous ne mentionnons ici que les faits en renvoyant le lecteur pour la documentation à notre ouvrage sur *« La Vie spirituelle de Mgr de Mazenod »*.[2] Cette première vocation subit une éclipse totale pendant la crise de jeunesse (1799-1805), mais elle va renaître dans la période de la conversion (1806-1808) avec des perspectives, anciennes dans le fond et nouvelles dans la forme. Cette vocation sacerdotale adulte, étudiée d'après les documents, se

[1] Circulaire du 2 février 1857. Arch. Gén. O.M.I. (Postulation).
[2] *La Vie Spirituelle de Mgr de Mazenod*, Ottawa 1956 (*Archives d'Histoire Oblate*, vol. XIV), p. 61-64.

présente comme un *don de soi au Christ, Prêtre-Sauveur,* par lequel Eugène en expiation de ses péchés, afin d'assurer son salut et pour la plus grande gloire de Dieu, se consacre entièrement au service de l'Église abandonnée pour y travailler au salut des âmes, et à la défense, jusqu'à l'effusion du sang, de l'Église persécutée.[3] Cette conception de la vocation sacerdotale d'Eugène de Mazenod s'enracine de plus en plus profondément au cours de son ascension vers la perfection sacerdotale et apostolique au Séminaire St-Sulpice (1808-1812), et s'associant d'autres éléments tend à forger l'idée-maîtresse de la spiritualité de l'abbé de Mazenod : spiritualité que nous avons condensée dans ces trois paroles : prêtre, apôtre-victime.[4] À sa première Messe, l'abbé de Mazenod demande à Dieu « la grâce de réparer ses fautes par une vie toute et uniquement employée à son service et au salut des âmes… le martyre, ou du moins la mort au service des pestiférés, ou tout autre genre de mort pour la gloire de Dieu ou le salut des âmes ».[5]

Être pleinement prêtre et *totalement apôtre* c'est, pour ainsi dire, la devise de l'abbé de Mazenod. Déjà au séminaire St Sulpice il met tout en œuvre pour la réaliser ; les lettres de direction spirituelle qu'il' écrivait à sa mère, à sa sœur, voire même à sa grand-mère ; les catéchismes qu'il faisait aux pauvres enfants de la paroisse St Sulpice ; ses activités comme membre et ensuite comme chef de l'Association de piété ; son zèle dans la direction des âmes qui lui furent confiées, en sont une preuve suffisante.[6]

2. *Préparation prochaine.* Rentré à Aix en novembre 1812, l'abbé de Mazenod ne tarde pas à commencer son action apostolique ; les cinq sermons en provençal, donnés à l'église de la Madeleine pendant le carême de 1813 – 7, 14, 21, 28 mars et 4 avril – font présager quel sera son genre d'apostolat : « évangéliser de pauvres gens ignorants ».[7] Le 25 avril de la même année, il jette les fondements de l'Association de la jeunesse catholique d'Aix, appelée communément : la Congrégation ; elle lui donnera bien du travail, mais aussi bien des consolations. Toutefois, son zèle apostolique ne se limite pas aux sermons occasionnels du carême, ni aux instructions et catéchismes hebdomadaires, donnés aux jeunes gens de la Congrégation ; il le pousse aussi à d'autres activités apostoliques et missionnaires. Déjà en 1813, nous voyons l'abbé de Mazenod chargé de la direction et des confessions au Grand Séminaire d'Aix, où il contribua, par la fondation de l'Association de piété, au relèvement de l'esprit ecclésiastique des candidats au sacerdoce ; déjà en 1813 l'abbé de Mazenod commence son apostolat parmi les incarcérés, les malades et les moribonds, tout en aidant les curés surchargés de travail ou en prêchant quelque retraite paroissiale.

---

[3] Ibidem, p, 155-166.

[4] Ibidem, p. 251-258.

[5] Notes de retraite, Amiens 1811. Intentions de mes Messes. Arch, Gén. O.M.I.

[6] *La Vie spirituelle de Mgr de Mazenod, o. c.,* p. 271-286.

[7] Ce désir est bien exprimé dans la quatrième instruction familière, donnée à la Madeleine en 1813 : « Appelé par ma vocation à être le serviteur et le prêtre des pauvres, au service desquels je voudrais être à même d'employer ma vie toute entière, je ne puis pas être insensible en voyant l'empressement des pauvres pour entendre ma voix ». Arch. Gén. O.M.I.

Mais cette activité débordante ne satisfaisait pas encore l'ardeur apostolique et surtout le goût de la grandeur en l'abbé de Mazenod : il voulait mourir *martyr* dans l'exercice de son zèle, à l'exemple de son divin Sauveur. On avait entassé à Aix quelque 2.000 prisonniers autrichiens dans une ancienne caserne où le typhus ne tarda pas à se déclarer. Ayant obtenu la permission de remplacer l'aumônier, l'abbé de Mazenod prodigua à ces pauvres malades tous les secours spirituels. Terrassé, à son tour, par le typhus (10 mars – 20 avril 1814), il se réjouit déjà de la réalisation de son désir : mourir martyr de la charité. Mais la Providence avait d'autres desseins sur l'abbé de Mazenod. C'était le temps où les événements politiques – abdication de Napoléon et le retour des Bourbons sur le trône de France (avril-mai 1814) – ouvraient de nouveaux horizons à l'action apostolique et missionnaire en France ; les missions populaires, interdites pendant le régime napoléonien, pouvaient désormais être prêchées librement.

Jusqu'à présent nous n'avons étudié que l'action apostolique de l'abbé de Mazenod ; il faudrait voir aussi quelles répercussions cette activité extérieure exerçait sur sa vie intérieure. M. Duclaux, à qui l'abbé de Mazenod rendait exactement compte de sa vie, approuvait son zèle apostolique, l'encourageait dans ses épreuves, l'illuminait de ses conseils ;[8] mais il ne pouvait empêcher que l'abbé de Mazenod ne ressentît un certain malaise dans sa vie spirituelle, causé précisément par sa débordante activité extérieure. Il soupirait quelquefois après la solitude et la vie du cloître ; mais ces désirs étaient fortement combattus par son zèle apostolique, qui présentait à ses yeux les besoins extrêmes des pauvres gens dont le salut éternel dépendait de par son action apostolique.[9] Ce grand problème agitait l'âme de l'abbé de Mazenod, surtout vers la deuxième moitié de l'année 1814 ; la correspondance de l'abbé de Mazenod avec son ami intime, Charles de Forbin-Janson, nous en révèle tous les détails. Arrêtons-nous quelques moments sur les relations de ces deux amis.

Charles de Forbin-Janson, dès son séminaire, désirait de se dévouer aux missions étrangères, particulièrement en Chine. L'abbé de Mazenod, par contre, insistait sur la nécessité de prêcher d'abord la parole de Dieu aux pauvres gens de son pays natal, abandonnés au point de vue religieux et moral. En été 1814, Charles, lors de sa visite à Rome, eut l'occasion d'en parler au Pape. Celui-ci lui répondit :

> « Votre projet est bon, sans doute, mais il convient davantage de venir au secours des peuples qui nous entourent : « *Maxime autem ad domesticos fidei* ». Il faut, en France surtout, des missions pour le peuple et des retraites pour le clergé ».[10]

---

[8] Voir les lettres de M. Duclaux à l'abbé de Mazenod : 22 novembre 1812, 23 février, 11 juin, 10 septembre, 26 novembre 1813, 16 mars, 10 juillet, 24 août, 1er décembre 1814 ; publiées en partie par les PP. Rambert et Rey (I vol.).

[9] Voir le suggestif article du P. François-Xavier Cianciulli, *Études Oblates* 1954, 228-231, où sont cités certains extraits des lettres du Fondateur à Charles de Forbin-Janson, qui touchent notre question.

[10] Charles de Forbin-Janson communiqua la réponse du Pape à l'abbé de Mazenod, qui l'a consignée dans ses « Mémoires ». cf. Rambert I, 162-163.

À son retour de Rome (août 1814), l'abbé Charles de Forbin-Janson se rend à Paris, où avec l'abbé de Rausan il cherche à réaliser le désir de Pie VII en fondant une « Société des Missionnaires de France ». La correspondance entre ces deux amis nous révèle que l'abbé de Mazenod tout en applaudissant à l'œuvre de son ami, restait indécis sur ce qui touchait son propre avenir. Son attrait pour la vie contemplative, ses devoirs envers son père et ses oncles, qu'il fallait placer à leur prochaine arrivée en France – le Président de Mazenod et les deux oncles, Fortuné et Louis, demeuraient toujours à Palerme – son désir enfin de travailler au salut des pauvres gens de Provence, l'empêchaient de se joindre à son ami.[11] Mais s'il ne voulait pas entrer dans la nouvelle société des Missionnaires de France, il sentait à certains moments dans son cœur la nécessité de fonder une semblable société de Missionnaires pour la Provence. La lettre que l'abbé de Mazenod écrivait à son ami le 28 octobre 1814, et dont nous citerons de larges extraits, va nous révéler les désirs intimes de son auteur.

> « Je suis ravi, cher ami, écrit l'abbé de Mazenod à Charles de Forbin-Janson, de voir ton affaire en bon train.
>
> Il ne nous reste plus qu'à prier le Seigneur de donner l'accroissement et le succès à cette excellente œuvre. J'aurais voulu que, ne pouvant le faire toi-même, tu chargeasses un des tiens de me donner les plus menus détails de tout ce qui se passe à ce sujet : du règlement que vous suivrez, du genre de vie que vous mènerez, etc. À part l'intérêt très vif, que je prends à la chose et qui me fait souhaiter d'en suivre les progrès, etc., il m'est désagréable de m'entendre donner des nouvelles, que j'ignore, sur ce que tu fais. Personne ne devroit en être mieux et plus tôt informé que moi.
>
> Connais-je quelques-uns des sujets que tu as ? J'avais toujours cru que Delvaux étoit pour les Jésuites et d'Argenteuil aussi.[12] Si tu veux que je te dise ce que je pense… (feuille coupée) par intérim ne m'a jamais beaucoup plu. Je le trouve furieusement apprêté (sic) pour un missionnaire. Ce n'en est pas moins un homme de mérite, un très bon prêtre.
>
> Le Roi vous a accordé 150 mille francs pour votre premier établissement. Quand le formerez-vous et comptez-vous vous y établir bientôt ? Vous êtes donc bien nombreux puisque vous comptez avoir deux maisons ; j'ai le plus vif désir de connaître vos constitutions. Ce n'est pas que je croie probable qu'il me soit possible d'aller m'adjoindre à vous. Je ne connais pas encore ce que Dieu exige de moi, mais je suis si résolu de faire sa volonté, dès qu'elle me sera connue, que je partirais pour la lune, s'il le fallait. Je n'ai rien de caché pour toi. Ainsi, je te dirais sans peine que *je flotte entre deux projets : celui d'aller au loin m'enterrer dans quelque communauté bien régulière d'un Ordre que j'ai aimé, l'autre d'établir dans mon diocèse précisément ce que tu as fait avec succès à Paris.* Ma maladie m'a cassé le cou. Je me sentais plus de penchant pour le premier de ces projets, parce que, à dire vrai, je suis un peu las de vivre uniquement pour les autres. Il m'est arrivé de n'avoir pas le temps de me confesser de 8 semaines ; juge si je suis à la chaîne ! ... Le second, cependant, me paraissait plus utile, vu l'affreux état où les peuples sont réduits. Quelques considérations m'ont arrêté jusqu'à présent. Le défaut absolu de moyens n'est pas le moins embarrassant de l'affaire. Car ceux qui auraient pu se réunir à moi n'ont rien du tout et moi, je n'ai pas grand'chose, car sur ma pension de mille francs, il faut que je paye mon domestique, qui

---

[11] Voir la correspondance de l'abbé de Mazenod avec son père et avec l'abbé de Janson.

[12] Delvaux Philippe (1787-1865) entra dans la Compagnie de Jésus en 1819. Il était avec d'Argenteuil le condisciple de l'abbé de Mazenod au Séminaire St Sulpice ; tous les trois étaient toujours bons amis.

au reste va bientôt me quitter pour s'en retourner à sa Trappe. Nouvelle contrariété, parce que je faisais capital sur lui pour notre maison de mission… !

Cette communauté, qui n'est au reste encore que dans ma tête, se serait établie chez moi. Maman, à ce que je crois, n'aurait pas eu de peine à me céder, en attendant, la maison que j'habite tout seul en ce moment à la porte de la ville.[13] Il y aurait de quoi loger huit missionnaires. Dans la suite, nous aurions cherché un plus vaste local, etc. J'avais aussi dans ma cervelle quelques règles à proposer, car je tiens à ce que l'on vive d'une manière extrêmement régulière. J'en suis là. Tu vois que ce n'est pas être fort avancé. Maintenant, tu me demanderas peut-être pourquoi voulant être missionnaire, je ne me joins pas à vous avec la petite bande que je pourrais réunir. Si je voulais répondre en gascon, je te dirais d'abord que c'est parce que tu t'es très faiblement soucié de m'avoir. Mais ce n'est pas là la vraie raison, puisque je pense réellement ce que je t'ai mandé dans ma dernière lettre que je ne suis pas à même de t'être fort utile. Mais ce qui doit nous retenir, c'est que nos contrées sont dépourvues de tout secours, que les peuples laissent quelque espoir de conversion, qu'il ne faut donc pas les abandonner. Or, ce serait les abandonner que de nous joindre à vous, parce que nous seuls, et non pas vous, pouvons leur être utiles. Il faut parler leur langage pour être entendu d'eux ; il faut parler en provençal. Si nous pouvons nous former, rien ne nous empêchera de nous affilier à vous, si cette union doit être pour le bien. Que Dieu soit glorifié, que les âmes se sauvent, tout est là : je n'y vois pas plus loin. Malgré cela, un secret désir me porterait ailleurs ».[14]

De cette lettre nous apprenons:

1) que l'abbé de Mazenod désirait de fonder une société de Missionnaires, destinée à prêcher en provençal aux pauvres gens abandonnés de Provence ;

2) qu'il connaissait, au moins d'une façon générale, les prêtres qui pourraient se réunir à lui ;

3) que ces prêtres logeraient provisoirement à l'Enclos, propriété de Mme de Mazenod, située aux portes de la ville d'Aix ;

4) qu'ils mèneraient, à l'intérieur de la maison, une vie régulière selon une règle à composer ;

5) que la société des Missionnaires de Provence, une fois constituée, pourrait s'affilier à celle des Missionnaires de France, si cette union devait être « pour le bien » des âmes et à la plus grande gloire de Dieu.

M. Duclaux, consulté sur l'opportunité de cette affiliation, laisse à l'abbé de Mazenod toute liberté de décision.

« L'établissement que veut former M. de Janson, lui écrit-il le 1er décembre 1814, est excellent en lui-même et propre à faire du grand bien, et vous ferez bien, si vous y avez de l'attrait, de vous y associer, quand il sera formé et composé de gens aptes à la bonne œuvre, qui en est le but ; ce qui n'est pas encore prêt. Mais, en attendant, vous devez continuer les bonnes œuvres que vous avez entreprises et prendre, surtout, soin de cette Congrégation de jeunes gens que vous avez établie et que vous dirigez, et dans les intervalles libres faire des missions ».[15]

---

[13] Il s'agit d'une propriété de Mme de Mazenod, située sur la route d'Avignon, appelée l'Enclos.

[14] L'abbé de Mazenod à l'abbé Charles de Forbin-Janson, 28 octobre 1814. Arch. Sainte-Enfance, Paris.

[15] M. Duclaux à l'abbé de Mazenod, 1er décembre 1814, cité par Rey, I, 170 ; 176.

L'abbé de Mazenod se trouve donc indécis sur la résolution à prendre. Tantôt il voudrait se retirer dans un cloître, tantôt il souhaiterait de fonder une société des Missionnaires de Provence, tantôt enfin il désirerait se joindre à l'abbé Charles de Forbin-Janson. Mais à présent, il ne peut rien décider, car il doit placer d'abord son père et ses deux oncles, qui ne rentreront en France qu'au printemps de 1815 ;[16] ce n'est qu'après qu'il serait libre de décider de son avenir.

Malheureusement le printemps de 1815 va bouleverser tous ses projets. La rentrée de Napoléon en France (mars 1815) et les *Cent jours* de son gouvernement (avril-juin 1815) empêchent le retour des Mazenod en France et anéantissent tous les projets de missions populaires. Heureusement, la défaite de Waterloo signe la fin de Napoléon et restitue la France aux Bourbons. En juillet 1815, Louis XVIII retourne à Paris et avec son retour une nouvelle période s'ouvre pour l'Église de France : période des missions populaires.

L'abbé de Mazenod tout en pressant son père de rentrer en France, n'attendra plus son retour pour commencer l'œuvre des missions ; il va exécuter son projet de 1814 et fonder une société des Missionnaires de Provence.

* * * * * *

Avant de passer à l'étude des documents sur la fondation de la société des Missionnaires de Provence, il nous paraît utile de donner au lecteur, au moins d'une façon sommaire, la chronologie de l'activité apostolique et missionnaire de l'abbé de Mazenod depuis son retour à Aix jusqu'à la fondation de la Mission de Provence : novembre 1812 – septembre 1815.

3. *Chronologie de la vie de l'abbé de Mazenod.*

Année 1812

23 OCTOBRE – l'abbé de Mazenod quitte définitivement le Séminaire St Sulpice (Rey I, 142).

5 (?) NOVEMBBE – Il arrive à Aix (cf. Rey. I, 143; Roze-Joannis à Mme de Mazenod, 6 novembre 1812).

NOVEMBRE – premières messes dans les différentes églises d'Aix (cf. Tharin au Fondateur, 11 novembre 1812, cité par Rey I, 143).

---

[16] J'y ramerais bien volontiers avec toi, sans les raisons qui me retiennent. Elles sont de nature à ne pouvoir être méprisées. À celles que je t'avais précédemment communiquées, s'en joint maintenant une dernière d'un autre genre qui m'oblige à suspendre jusqu'au printemps toute résolution à cet égard.

Mon père et mes oncles vont rentrer après 24 ans d'exil. Ils ont tout perdu. Il s'agit donc de les recevoir et de les aider à se placer convenablement à leur qualité et à leur mérite. Tu sens que je ne puis pas me retirer au moment, où ils ont un très pressant besoin de moi et de mes amis ». L'abbé de Mazenod a l'abbé de Janson, 21 novembre 1814. Arch. Sainte-Enfance, Paris.

22 NOVEMBRE – M. Duclaux donne de précieux conseils à l'abbé de Mazenod (Duclaux au Fondateur, 22 novembre 1812, cité par Rey I, 143-144 et Rambert I, 102-103). N.B. Le P. Rambert écrit par erreur : 22 septembre.

DECEMBRE – retraite au Grand Séminaire d'Aix. Le Fondateur écrit son Règlement de vie et fonde l'Association de piété au Grand Séminaire d'Aix (Journal de Mgr de Mazenod, cité par Rambert 1, 512).

Année 1813

JANVIER-FEVRIER – l'abbé de Mazenod se conforme strictement à son Règlement de vie : six heures au lit, six heures pour les exercices de piété, huit heures pour l'étude des belles-lettres et de la théologie, le reste pour les repas et la récréation.

26 JANVIER – l'abbé de Mazenod baptise sa nièce Caroline de Boisgelin (1813--1825).

19 FEVRIER – l'abbé de Mazenod exhorte fortement son ami Charles de Forbin-Janson à ne pas déployer son activité apostolique au détriment de sa vie intérieure (Fondateur à Charles de Forbin-Janson, 19 février 1813. Arch. Sainte-Enfance, Paris).

23 FEVRIER – M. Duclaux approuve la façon de vivre de l'abbé de Mazenod et le projet des instructions en provençal à l'église de la Madeleine d'Aix. Il est ravi de ce que l'abbé de Mazenod s'unit à quelques saints prêtres pour faire ensemble des entretiens sur les devoirs du sacerdoce (Duclaux au Fondateur, 23 février 1813 : Rambert, vol. I, 119-121; Rey I, 151-153).

7 MARS – *1er Dim. du carême* – première instruction familière à la Madeleine : sur la nécessité de la pénitence et du jeûne (Arch. Gén. OMI).

14 MARS – *IIe Dim. du carême* – deuxième instruction familière : sur l'existence et l'essence de Dieu (Arch. Gén. OMI).

21 MARS – *IIIe Dim. du carême* – troisième instruction familière : sur le péché et le pécheur (Arch. Gén. OMI).

28 MARS – *IVe Dim. du carême* – quatrième instruction familière : sur la nécessité de la confession (Arch. Gén. OMI).

4 AVRIL – *Dim de la Passion* – cinquième instruction : résumé des précédentes et l'exhortation à la bonne confession.

10 AVRIL – l'abbé de Mazenod part pour Le Puy-Ste Reparate, pour y exercer son ministère sacerdotal (Cf. Fondateur à Charles de Forbin-Janson, 9-22 avril 1813. Arch. Sainte-Enfance, Paris).

vers 21 AVRIL – l'abbé de Mazenod retourne à Aix. Il fait des instructions et confesse aux prisons d'Aix ; le soir il réunit chez lui un groupe de jeunes gens pour les ins-

truire dans la piété chrétienne ; deux fois le mois il va an Grand Séminaire d'Aix, pour confesser et diriger les séminaristes. (Fondateur à Forbin-Janson, 9-22 avril 1813).

25 AVRIL – l'abbé de Mazenod jette les fondements de la Congrégation de la Jeunesse catholique d'Aix (*Journal de la Congrégation,* Arch. Gén. OMI).

12 MAI – l'abbé de Mazenod écrit une lettre à Charles de Forbin-Janson, dans laquelle il raconte son ministère au Grand Séminaire d'Aix. Il y a fondé une Association de piété, en guise de celle de St Sulpice, et a contribué ainsi au relèvement du niveau spirituel du Séminaire (Arch. Sainte-Enfance, Paris).

7 JUIN – *seconde fête de Pentecôte* – l'abbé de Mazenod prononce un discours à la messe de première communion des enfants de la campagne à la Charité (chapelle) en provençal (Arch. Gén. OMI).

11 JUIN – M. Duclaux exhorte l'abbé de Mazenod à continuer ses travaux apostoliques, malgré les tracasseries qu'on lui suscite à Aix (Cf. Duclaux au Fondateur, 11 juin 1813 : Rey I, 157).

N.B. La date de l'édition de 1928: 11 juin *1819* est à corriger selon le manuscrit, qui porte la date exacte : 11 juin *1813.*

FIN JUILLET – MI-AOUT – l'abbé de Mazenod séjourne à St Laurent, où il ne tarde pas à instruire les pauvres gens de campagne (Registre de St Martin ; copie à la Postulation).

8 SEPTEMBRE – Charles de Forbin-Janson fait l'instruction à l'Association de la Jeunesse d'Aix (Rey I, 156).

10 SEPTEMBRE – M. Duclaux félicite l'abbé de Mazenod du succès de ses travaux apostoliques et l'encourage à continuer son ministère auprès des prisonniers et auprès des jeunes gens (Duclaux au Fondateur, 10 septembre 1813. Rey I, 157-158).

NOVEMBRE – l'abbé de Mazenod et l'abbé de Forbin-Janson donnent une retraite paroissiale à Forcalquier (Duclaux an Fondateur, 26 novembre 1813. Rey I, 159).

N.B. P. Rambert (I, 104) cite une lettre de M. Duclaux au Fondateur sous la date du 26 novembre 1812, reproduite ensuite par Rey I, 144 ; mais l'analyse interne nous permet de l'identifier avec celle citée par le P. Rey I, 159 sous la date du 26 novembre 1813.

28 NOVEMBRE – *1er dim. de l'Avent jusqu'au* – 19 DECEMBRE - *IVe dim. de l'Avent* – l'abbé de Mazenod prêche en provençal à l'église de la Madeleine (Cf. *Mémoires* de Mgr de Mazenod. Rambert I, 163).

Année 1814

2 FEVRIER – Adoption d'un nouveau Règlement pour l'Association de la Jeunesse ; consécration des congréganistes de la Sainte Vierge à l'église des Dames de Sainte Sophie (*Journal de la Congrégation,* 2 février 1814).

5-6 FEVRIER – l'abbé de Mazenod accompagne la voiture de Pie VII d'Aix jusqu'à Tourves, où il a l'occasion d'échanger quelques paroles avec le Pape (Cf. Journal d'Aix, cité par Rey I, 163 ; Mgr. Jeancard, *Mélanges historiques,* p. 235).

13 FEVRIER – Les congréganistes de l'abbé de Mazenod décident de faire l'adoration du St Sacrement pendant les 40 heures du Carnaval : jeudi gras, le 17 ; lundi et mardi gras, les 21 et 22 février *(Journal de la Congrégation,* 13 février 1814).

10 MARS 1814 – l'abbé de Mazenod attaqué par le typhus, contracté au chevet des prisonniers autrichiens (*Journal de la Congrégation ;* Fondateur à son père, 17 juin 1814).

14 MARS – l'abbé de Mazenod reçoit le St Viatique et l'Extrême onction ; il perd la connaissance (Ibidem).

19 MARS – les premiers symptômes de l'amélioration (Fondateur à son père, 17 juin 1814).

6 AVRIL – abdication de Napoléon.

20 AVRIL – l'abbé de Mazenod dit pour la première fois la messe dans sa chambre (Fondateur à Charles de Forbin-Janson, 23 avril 1814. Arch. Sainte-Enfance, Paris).

3 MAI – l'abbé de Mazenod dit la messe à la chapelle de Sainte-Croix dans l'église de la Madeleine *(Journal de la Congrégation,* 3 mai 1814). Il passe la période de la convalescence à l'Enclos (Ibidem, et Fondateur à Charles de Forbin-Janson, 23 avril 1814. Arch. Sainte- Enfance, Paris).

15 MAI – la première réunion de la Congrégation à l'Enclos (Cf. *Journal,* 15 mai 1814).

2-5 JUIN – l'abbé de Mazenod prépare ses congréganistes à la première communion par une retraite. Première communion de quelques congréganistes (Cf. *Journal,* 5 juin 1814).

18 JUIN – l'abbé de Mazenod porte le St Sacrement à la procession de la Fête-Dieu, célébrée à la Charité (*Journal,* 12 et 26 juin 1814).

1er JUILLET – l'abbé de Mazenod demande au Saint-Siège, par l'entremise de Charles de Forbin-Janson, l'approbation et les indulgences pour la Congrégation de la Jeunesse d'Aix (Fondateur à Charles de Forbin-Janson, 1er juillet 1814, Sainte-Enfance, Paris).

19 JUILLET – l'abbé de Mazenod supplie son ami Charles de Forbin-Janson, qui se trouve à Rome, de ne pas aller en Chine, mais de déployer son zèle en France. Il désire que Janson lui envoie les Règlements des congrégations établies chez les Jésuites et chez les Philippins (Voir lettre du Fondateur à Charles de Forbin-Janson, 19 juillet. Sainte-Enfance, Paris).

24 JUILLET – l'abbé de Mazenod reçoit la permission de garder le St Sacrement dans la chapelle de la Congrégation à l'Enclos (cf. *Journal,* 24 juillet 1814).

6 AOUT – les Vicaires généraux d'Aix visent la supplique de l'abbé de Mazenod pour l'érection canonique par le Pape de la Congrégation de la Jeunesse (*Journal,* 15 août 1814).

15 AOUT – M. Guigou, vicaire général capitulaire dit la messe à la chapelle de la Congrégation (Ibidem).

JUILLET-AOUT – Pie VII exhorte Charles de Forbin-Janson à prêcher des missions en France.

12 SEPTEMBRE – l'abbé de Mazenod ne peut pas se joindre à son ami Charles de Forbin-Janson, parce qu'il doit d'abord placer ses parents en train de rentrer en France. Il sent un attrait pour la vie du cloître (Fondateur à Janson, 12 septembre 1814. Arch. Sainte-Enfance, Paris).

24 SEPTEMBRE – le cardinal Galeffi signe le rescrit, qui accorde de la part de Pie VII, les indulgences pour la Congrégation et autorise l'érection de la Congrégation par l'Ordinaire du lieu (cf. *Journal).*

23 OCTOBRE – la première réunion de la Congrégation à l'hôtel de Mme de Valbelle, où la chapelle a été transférée (cf. *Journal).*

28 OCTOBRE – l'abbé de Mazenod flotte entre deux projets : d'entrer dans un Ordre régulier ou fonder une société des Missionnaires de Provence, en guise de celle que Charles de Forbin-Janson fonde à Paris (Fondateur à Janson, 28 octobre 1814. Arch. Sainte-Enfance, Paris).

21 NOVEMBRE – érection canonique de la Congrégation de la Jeunesse catholique d'Aix (cf. *Journal,* 21 novembre 1814) – le même jour l'abbé de Mazenod écrit une lettre à son ami Janson, dans laquelle il lui dit qu'il ne peut pas à présent se joindre à lui à cause de ses parents, qu'il doit placer (Arch. Sainte-Enfance, Paris).

1ER DECEMBRE – M. Duclaux déconseille, vu les circonstances, à l'abbé de Mazenod de se joindre à l'abbé de Janson, et l'exhorte à continuer les bonnes œuvres entreprises (Duclaux au Fondateur, 1er décembre 1814. Rey I, 170).

18-24 DECEMBRE – l'abbé de Mazenod fait sa retraite annuelle au Grand Séminaire d'Aix (Notes de retraite. Arch. Gén. O.M.I.).

Année 1815

5 JANVIER – approbation canonique des Missionnaires de France par les vicaires généraux de Paris (Rey, I, 210).

11 JANVIER – l'abbé Charles de Forbin-Janson envoie à l'abbé de Mazenod l'abrégé des Statuts et des Règles de la Société des Missionnaires de France, qu'il va fonder. Il presse l'abbé de Mazenod à s'y associer (Forbin-Janson au Fondateur, 11 janvier 1815. Rey I, 172-173).

MARS-JUIN – les troubles politiques causés par le retour de Napoléon en France rendent impossible toute action missionnaire. L'abbé de Mazenod écrit au duc d'Angoulême, chef de l'armée royale, pour lui offrir ses services en qualité d'aumônier (Fondateur à son père, 26 mars 1815). L'activité apostolique de l'abbé de Mazenod est limitée à la Congrégation : catéchismes, instructions, préparations à la première communion, à la confirmation (cf. *Journal de la Congrégation.* Arch. Gén. O.M.I.).

25 JUIN – la ville d'Aix est libérée des Bonapartistes.

8 JUILLET – Louis XVIII retourne à Paris. De nouveaux horizons s'ouvrent pour l'action missionnaire en France.

25 AOUT – Grand succès des congréganistes de l'abbé de Mazenod à la distribution des prix au collège d'Aix (*Journal*, 26 août 1815).

SEPTEMBRE – l'abbé de Mazenod donne à son père plusieurs détails sur ses catéchismes, travaux apostoliques et missions. Il se met en mouvement pour fonder la mission de Provence (Président de Mazenod à son fils, 10 décembre 1815 ; l'abbé de Mazenod à l'abbé de Forbin-Janson, 23 octobre 1815 ; Formules d'admission au noviciat : Deblieu, Mie, Icard, *Missions* 1952, p. 8-10).

18 SEPTEMBRE – M. Martin Bardeau, en religion fr. Maur, familier de l'abbé de Mazenod, quitte son maître pour rentrer à la Trappe, récemment rétablie.

Nous terminons ici notre table chronologique de la vie du Fondateur ; elle nous a permis de suivre jour par jour, mois par mois l'évolution de la pensée apostolique et missionnaire de l'abbé de Mazenod : il ne nous reste maintenant qu'à parler de son aboutissement : de la fondation de la mission de Provence.

* * * * * *

II.
FONDATION DE LA MISSION DE PROVENCE

L'étude sur la fondation de la Mission de Provence n'est pas difficile, si l'on se limite à la simple énumération des faits, tout au plus assaisonnée d'une vague chronologie ; mais elle devient vraiment difficile, si l'on veut étudier ces faits selon leur ordre chronologique, dans leur milieu naturel. C'est cette dernière méthode que nous employons dans cet article.

Selon cette méthode, une étude historique doit se baser avant tout sur des documents contemporains : ce n'est que pour les compléter ou pour les mieux expliquer qu'elle doit se servir de documents postérieurs, de « Mémoires », etc. Dans le cas concret – la fondation de la Mission de Provence – quels sont les documents contemporains, qui nous parlent de cette fondation ?

1. *Lettre du Fondateur à l'abbé de Forbin-Janson,* 23-24 *octobre* 1815. C'est avant tout la lettre du Fondateur à son ami, Charles de Forbin-Janson, du 23-24 octobre 1815. Ce dernier s'occupait alors de la fondation des Missionnaires de France à Paris et ne cessait de presser le Fondateur à se joindre à lui. L'amitié, qui liait depuis 1806 ces deux Fondateurs, leur permettait de parler franchement et familièrement. Parce que cette lettre est à la base de notre étude, nous la citons intégralement.[17]

> « Je l'avais bien compris, mon cher ami, écrivait le Fondateur à son ami Charles, que ce qui refroidissait si fort nos Grands Vicaires pour l'œuvre des missions, c'est la crainte de se voir enlever des sujets dont vraiment le diocèse a le plus grand besoin. Toute difficulté a cessé par la tournure que j'ai prise. L'idée que les Missionnaires que je veux réunir ne sortiront pas du diocèse les tranquillise si fort qu'ils sont devenus les protecteurs déclarés de notre œuvre.
>
> Maintenant je te demande et je me demande à moi-même, comment moi, qui jusqu'à ce moment n'avais pu me déterminer à prendre un parti sur cet objet, tout à coup je me trouve avoir mis en train cette machine, m'être engagé à sacrifier mon repos et hasarder ma fortune pour faire un établissement dont je sentais tout le prix, mais pour lequel je n'avais qu'un attrait combattu par d'autres vues diamétralement opposées ? C'est un problème pour moi, et *c'est la seconde fois en ma vie que je me vois prendre une résolution des plus sérieuses comme par une forte secousse étrangère.* Quand j'y réfléchis, *je me persuade que Dieu se plaît ainsi à mettre une fin à mes irrésolutions.* Tant il y a que j'y suis jusqu'au cou et je t'assure que, dans ces occasions, je suis tout autre. Tu ne m'appellerais plus « cul-de-plomb ». Si tu voyais comme je me domine ; je suis presque digne de t'être comparé, tant mon autorité est grande. J'en trépigne sourdement, parce que je n'ai plus un moment de repos, mais je n'en agis pas moins de bonne grâce. *Voilà près de deux mois que je fais la guerre à mes dépens,* tantôt à découvert, tantôt sourdement. J'ai la truelle d'une main, l'épée de l'autre, comme ces bons Israélites qui reconstruisaient la ville de Jérusalem. Et la plume va son train, car je n'ose pas te dire ce que j'ai écrit depuis que je me mêle de cette affaire, que tu as raison d'appeler notre affaire, car *mon dessein est bien que ces deux œuvres n'en fassent qu'une.* Mais dans ce moment c'est pour commencer, il fallait avoir l'air de n'avoir de commun que le nom, pour ne pas effaroucher et les Supérieurs et les Missionnaires eux-mêmes, qui, à l'exception de Deluy[18], ne voulaient pas entreprendre le voyage ni travailler hors du diocèse, ou, au plus, des diocèses circonvoisins, où l'on parle la langue provençale. Explique tout cela à M. Rauzan.
>
> Voici l'état des choses sans entrer dans tous les préalables qui seraient trop longs à raconter. *Les Minimes étaient à vendre. Ce local était parfaitement à notre convenance.* Je pensais qu'il ne fallait pas le laisser échapper. Je me suis mis en devoir de l'acheter. Je me donnais pour cela des peines incroyables, mais en pure perte. Les religieuses du St Sacrement, par un tour de passe-passe, me le soufflèrent poliment. *En traitant cette affaire, j'avais agi auprès de quelques prêtres que je croyais propres à la sainte-œuvre, et qui le sont en effet.* Ceux-ci ne se tinrent pas pour battus, quand je fus débouté. J'eus honte ou scrupule de laisser amortir leur beau feu et je tentai d'obtenir le seul local, qui nous reste dans la ville pour y établir une communauté. *Mes démarches eurent un succès inattendu dans une seule entrevue. L'affaire fut conclue et je me trouvai propriétaire de la majeure partie de l'ancien couvent des Carmélites,* qui

---

[17] Les lettres du Fondateur à Charles de Forbin-Janson de la période 1806-1817, en tout 16 lettres, ont été récemment découvertes par le R. P. Paul-Émile Duval aux Archives de la Sainte-Enfance à Paris. Nous citons ces lettres d'après la copie manuscrite, faite par l'archiviste de la Sainte-Enfance en 1953, et conservée à la Postulation. Nous avons souligné les passages les plus importants.

[18] M. Deluy, prêtre de Marseille, hésita longtemps de s'associer soit aux Missionnaires de Provence soit à ceux de France. Nous ignorons ce qu'il devint.

est situé à la tête du Cours, ayant attenante une charmante église, un peu délabrée à la vérité, mais qu'on pourrait mettre en état avec moins de cent louis. Voilà mon histoire. Mais le plaisant, c'est que tout cela s'est fait sans que je fusse arrêté par la pensée que je n'avais pas le sol. *La Providence,* pour me prouver que je n'avais pas tort, *m'a envoyé tout de suite douze mille francs,* que l'on me prête sans l'intérêt pour cette année. Maintenant, dis-moi, comment je les rembourserai. J'ai fait une affaire d'or, puisque tout l'établissement, y compris les réparations de l'église, ne me coûtera que 20.000 francs. Mais où trouverai-je. cette somme ? Je n'en sais rien. En attendant, les Missionnaires me désolent. Ils voudraient commencer demain. J'ai beau leur dire qu'il faut donner le temps de faire des chambres, de rendre la maison habitable. C'est trop long à leur avis. Et puis, les ressources pour vivre quand nous serons en communauté ? Je crois que je me recommanderai à Saint Gaëtan de Thiene. Quand il sonnait la cloche, le peuple venait apporter de quoi manger. *Nous sommes quatre pour le moment,* sans compter Deluy qu'on a envoyé dans une paroisse, il n'y a plus de quinze jours. De ces 4, j'ai mille francs de pension ; les voilà pour deux. Un 3ème m'a dit qu'il aurait strictement de quoi vivre ; le 4ème, Dieu y pourvoira sans doute. Comment faites-vous à Paris ? À quel saint vous êtes-vous voués ? Car, si je m'en souviens, la maison coûte mille écus de loyer – voilà ta pension, *e poi e poi,* pour tout le reste ! *Dis-moi ce que tu crois que je doive faire pour bien mener ma barque et pour la faire marcher de concert avec la vôtre, sans choquer ceux qui doivent être ménagés.* Écris-moi à vingt reprises, si tu veux, mais ne me fais pas de ces lignes de procureur, qui mettent tout à bout ma patience ; douze lignes par page, c'est à n'y pas tenir ; il y en a trente dans les miennes. Comment veux-tu approfondir une question avec tes papillotes ? Corrige-toi, ou je me fâche.

Il y aurait du malheur si, avec tant d'amis dans le ministère, tu n'obtenais rien pour mes parents. Je te ferai passer des notes sur chacun d'eux. Tu en tireras bon parti, j'espère. Il serait temps que ces malheureux vissent luire un beau jour pour eux.[19]

24 8bre

Je suis aux abois. *Jamais affaire n'a donné plus de souci que cet établissement.* Il surgit à chaque instant quelque nouvelle difficulté, c'est d'un ennui à périr. Comment ferons-nous sans l'église ? Il t'est commode de dire qu'il est juste de la laisser réclamer par les Carmélites. Et l'argent pour la leur payer, qui est-ce qui le fournira ? *La locataire actuelle, qui me cédera son bail,* n'avait jamais fait aucune réclamation pour faire réparer l'édifice ; toute la toiture est délabrée. Le devis, que j'ai sollicité, fait monter la dépense des réparations à 17 et tant de cent francs. Le devis sera envoyé à Paris et certainement on reculera dans les bureaux, quand il s'agira de l'approuver. En attendant, puis-je prendre sur moi de faire une dépense aussi considérable sans savoir si l'édifice nous restera. Tel qu'il est, il ne peut pas nous servir ; il y pleut comme à la rue. Nous pourrons pourtant faire le service dans le chœur, qui est à nous et qui est très grand. Voici ce que *M. Guigou se propose de faire : il veut demander cette église pour la faire desservir à l'avantage du public et nous la cédera ensuite.* Je ne vois pas pourquoi cela paraîtrait injuste. Les Carmélites sont actuellement chez les Pères de l'Oratoire ; trois églises paroissiales de la ville appartiennent à des Ordres religieux ; les Incurables et les Religieuses du St Sacrement occupent les maisons et les églises de deux autres Ordres religieux. Pourquoi ne desservirions-nous pas à notre tour l'église des Carmélites ? Ne vaut-il pas mieux que l'Office divin s'y fasse que de la voir servir d'entrepôt à tous les saltimbanques qui passent, et de caserne aux soldats de toute nation ? Occupe-toi un peu de cela ; moi, je suis à bout de ma patience. Si j'avais prévu les soins, les inquiétudes, la dissipation, où cet établissement me jette, je crois que je n'aurais pas eu assez de

[19] Dans ce passage, le Fondateur parle de son père et de ses deux oncles : Fortuné et Louis qu'il pressait de revenir en France, en leur promettant d'obtenir quelques places pour eux du gouvernement de Louis XVIII.

zèle pour l'entreprendre. Je demande tous les jours à Dieu de me soutenir dans mes serrements de cœur et je me recommande pour cela à tous les SS. Missionnaires, sur les traces desquels nous voulons marcher. Aide-moi enfin et prie le bon Dieu pour ton meilleur ami ».

Dans cette lettre, comme on le voit, le Fondateur parle de plusieurs questions qui nous intéressent directement ; de ses luttes intérieures, de « *la secousse étrangère* » qui le poussa à fonder la Mission de Provence, des lettres qu'il avait écrites aux prêtres capables de s'associer à lui, des premières difficultés qui surgirent dans cette fondation, de son projet de se réunir avec les Missionnaires de France et des difficultés qu'il rencontre, de l'achat de la maison des Carmélites et de l'obtention de l'Église y attenante. Toutes ces questions méritent d'être traitées à part. Nous tâcherons d'y apporter certaines précisions, d'y ajouter d'autres considérations au fur et à mesure que d'autres documents nous le permettront.

2. *Une secousse étrangère et décisive.* Comme nous avons remarqué déjà dans la première partie de cette étude, le Fondateur souffrait souvent de luttes intérieures. D'un côté, il voyait tout le bien qu'il faisait en menant une vie active et apostolique ; d'autre part, il sentait que cette même vie, en le contraignant à s'occuper continuellement des créatures, l'empêchait de penser uniquement à son Créateur. Dans cet état d'incertitude, d'hésitation et de perplexité, l'intervention divine paraissait nécessaire. Elle se manifesta sous forme d'une « *secousse étrangère* », en vertu de laquelle l'abbé de Mazenod devint *in actu primo* le Fondateur de la Société des Missionnaires de Provence, devenue en 1826 la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Nous laissons aux théologiens et aux spirituels de déterminer à quel genre de grâces appartenait cette « secousse étrangère » ; nous ne nous occupons ici que de la date, à laquelle elle poussa l'abbé de Mazenod à la décision de fonder la Mission de Provence. Autrement dit : quand l'abbé de Mazenod prit-il la décision de renoncer à la vie contemplative et de fonder une société de Missionnaires?

3. *Premiers effets de la « secousse étrangère » (septembre 1815).* Dans la lettre à son ami Charles de Forbin-Janson, du 23 octobre, citée plus haut, il écrit : « Voilà près de deux mois que je fais la guerre à mes dépens […] j'ai la truelle d'une main, l'épée de l'autre […] et la plume va son train, car je n'ose pas te dire ce que j'ai écrit depuis que je me mêle de cette affaire [la fondation de la Mission de Provence] ». Ces phrases étudiées dans leurs contextes antécédents et conséquents nous autorisent à en déduire la conclusion suivante : le Fondateur ressentit *la secousse étrangère* à peu près deux mois avant le 23 octobre 1815 : *« voilà près de deux mois que je fais la guerre à mes dépens ».*

On arrive à peu près à la même conclusion en analysant d'autres passages de la même lettre. Le Fondateur y dit qu'une fois la décision prise, il se mit en mouvement pour acheter un local convenable pour ses futurs collaborateurs. Tout

d'abord, il visait le couvent des Minimes, situé tout près de l'Enclos,[20] mais les Sœurs du St Sacrement « le lui soufflèrent poliment ». Pour ne pas amortir le beau feu de ses futurs associés, il se mit à chercher un autre local. Ses recherches furent couronnées de succès, car dans une seule entrevue avec la propriétaire, il réussit à se mettre d'accord sur les conditions d'achat d'une partie de l'ancien couvent des Carmélites. Bien que la lettre ne précise pas fa date de cet « achat », nous savons par la tradition oblate,[21] que ce premier accord eut lieu le 2 octobre 1815. Maintenant, si nous savons qu'avant d'acheter le couvent des Carmélites, il avait fait des démarches pour obtenir le couvent des Minimes et avait obtenu l'adhésion à la société naissante de quelques prêtres, il faut bien conclure que la *secousse étrangère* qui le décida à commencer toutes ces démarches avait eu lieu, au moins, dans la première moitié de septembre 1815.

Cette conclusion est confirmée par ce que dit M. Deblieu, premier collaborateur du Fondateur, dans sa formule d'admission au noviciat. Bien que la formule réfère les faits arrivés en octobre 1815, elle n'était écrite que cinq ans plus tard, et précisément le 12 août 1820. Voici les passages qui nous intéressent :

> « Je, *Jean-François-Sébastien Deblieu,* ayant été invité par Monsieur de Mazenod de lui répondre si mon sentiment sur le projet de nous réunir pour le sublime exercice des missions, était toujours le même que celui que je lui avais manifesté étant à Aix, lui répondis qu'il pouvait compter sur moi, et d'autant plus volontiers qu'il me disait que, de suite mon adhésion donnée, il allait se mettre en mouvement pour acheter le local qu'il avait en vue. En effet, pas plutôt ma réponse reçue, il acheta la maison des Carmélites, où je ne pus me rendre de suite, retenu par les soins d'une paroisse dont j'étais alors chargé. Mais ce retard n'empêche pas qu'il ne m'ait toujours regardé comme le premier prêtre qu'il a daigné s'associer pour servir l'Église dans la Société naissante des Missionnaires dits de Provence, dans le sein de laquelle je pris dès lors la résolution de vivre et de mourir »
>
> Fait à Notre-Dame du Laus, le 12 août 1820.
>
> Deblieu, prêtre Missionnaire, 1er assistant, né à Brignoles, le 20 janvier 1789 ».[22]

De cette formule, il résulte : 1. que M. Deblieu était le premier prêtre qui répondit à l'appel du Fondateur ; la première fois oralement à Aix : « que je lui avais manifesté *étant à Aix* », et la seconde fois par lettre, écrite probablement de Brignolles, localité où M. Deblieu exerçait sa charge de vicaire : « en effet, pas plutôt ma réponse reçue,[23] il acheta la maison des Carmélites » ; 2. la réponse reçue, le Fondateur acheta une partie de l'ancien couvent des Carmélites. Si donc l'affaire de la maison des Carmélites fut conclue le 2 octobre 1815, M. Deblieu devait don-

---

[20] « Au-delà de la grande route d'Aix à Avignon et à Paris, qui borde au couchant l'ancien couvent des Chartreux et le pavillon de Gaufridi dont nous venons de parler, se trouve l'enclos dit des Minimes, appartenant aujourd'hui aux dames religieuses du Saint-Sacrement. C'est là qu'était située l'église de Notre-Dame de la Seds, la première de la ville et du diocèse d'Aix… ». Roux-Alphéran, *Les Rues d'Aix,* vol. II, p. 449. Or, l'Enclos appartenant alors à Mme de Mazenod, le Fondateur y séjournait souvent ; il délimitait d'un côté le terrain des Minimes. Quiconque visite Aix peut constater la vérité de cette assertion.

[21] Nous traiterons plus loin cette question.

[22] Registre des formules d'admission au Noviciat, du 2 8bre 1815 au 31 Xbre 1850, p. 3. Arch. Gén. OMI. Une partie de ce registre a été publié dans les *Missions,* année 1952, p. 7-34.

[23] II s'agit d'une réponse épistolaire, car elle est opposée à celle donnée à Aix : « étant à Aix ».

ner sa première adhésion au projet de la fondation des Missionnaires de Provence au moins deux ou trois semaines avant. Il s'ensuit que le Fondateur avait dû ressentir « *la secousse étrangère* » et prendre la décision de fonder la Mission de Provence au moins dans la première quinzaine du mois de septembre 1815. Ce qui suffit pour confirmer notre conclusion précédente.

Une autre question qu'on pourrait se poser est la suivante: quels étaient les prêtres qui ont donné leur consentement déjà en septembre 1815? Essayons de l'établir en analysant encore la lettre du Fondateur du 23 octobre, citée plus haut. « En traitant cette affaire, écrit le Fondateur à propos de l'achat du couvent des Minimes, j'avais agi auprès de quelques prêtres que je croyais propres à la sainte œuvre, et qui le sont, en effet. Ceux-ci ne se tinrent pas pour battus, quand je fus débouté. J'eus honte ou scrupule de laisser amortir leur beau feu et je tentai d'obtenir le seul local, qui nous reste dans la ville pour y établir une communauté [ancien couvent des Carmélites] ». Probablement, nous dirions même certainement, il s'agit des mêmes prêtres dont parle le Fondateur dans sa lettre à M. Tempier, 9 octobre 1815,[24] c'est-à-dire de MM. Deblieu, Mye et Icard. Notons que ceux-ci donnèrent leur consentement, au moins non-officiel, bien avant le 2 octobre 1815, car ils paraissent unis au Fondateur bien avant l'achat de l'ancien couvent des Carmélites.

Cette conclusion peut paraître en contradiction avec ce que dit M. Mye dans sa formule d'admission au noviciat :

> « Je m'associai donc de grand cœur aux projets de Mr de Mazenod en octobre 1815 et je fus dès lors agrégé à la Société naissante des Missionnaires dits de Provence ».[25]

Mais ce n'est qu'une contradiction apparente, car M. Mye pouvait bien, comme le fit M. Deblieu, donner d'abord son consentement préalable, sauf à le confirmer officiellement, ou si l'on veut formellement, en octobre 1815, date que donne la formule d'admission, citée plus haut. Notons en outre que cette formule n'a été écrite que le 14 juillet 1821, c'est-à-dire, cinq ans après les événements qui nous intéressent ; elle a donc moins de valeur probante que la lettre du 23 octobre 1815, contemporaine à ces événements.

On pourrait encore se demander, si le Fondateur en écrivant à son père deux lettres au mois de septembre 1815, celles du 2 et du 15 (?) septembre,[26] n'y avait glissé quelques détails qui puissent nous aider à éclaircir notre question ? Hélas ! nous n'y avons rien trouvé ; on n'y parle que de choses touchant la famille de Mazenod ou la situation politique et religieuse de la France en général.

---

[24] « Vous aurez quatre confrères : jusqu'à présent nous ne sommes pas plus nombreux ». Fondateur à Tempier, 9 octobre 1815, cité par le T.R.P. Fabre (Circulaire no. 15) et Rey I, 181-182. Ce dernier l'a copiée du P. Rambert I, 165-167. Voir aussi le Registre des formules d'admission, octobre 1815, où l'on lit les noms des PP. Mazenod Deblieu, Mye, Icard et Tempier.

[25] Cf. Registre des formules, p. 8. Arch. Gén. OMI.

[26] La première lettre est du 2 septembre 1815 ; la deuxième est sans date. Le président de Mazenod en répondant à cette lettre la suppose écrite le 15 septembre. Cf. Président de Mazenod au Fondateur, 10 décembre 1815. Arch. Méjanes.

Le Fondateur ayant pris la décision de fonder la Mission de Provence au commencement de septembre 1815, fit part de sa résolution à MM. les Vicaires généraux, qui l'approuvèrent. Le Fondateur l'affirme expressément dans un Mémoire adressé le 16 décembre 1819 à Mgr de Beausset, archevêque d'Aix dont nous citons les passages qui nous intéressent.[27]

« Aix le 16 décembre 1819.

Monseigneur,

Dans le courant de l'année 1815, M. l'abbé de Janson et M. l'abbé Rauzan s'étant concertés pour répondre aux vues du St Père qui désirait que l'on fît des missions en France, ces Messieurs, présumant de ma bonne volonté, s'adressèrent à moi pour que je me joignisse à eux dans cette sainte œuvre. Leurs instances étaient si pressantes, et les motifs qu'ils alléguaient si concluants, qu'il m'était impossible de ne pas m'y rendre.

Ce n'était pourtant pas sans une grande peine, que je me voyais presque forcé de quitter mon diocèse. Dès l'instant que j'étais entré dans l'état ecclésiastique, je m'étais consacré dans ma pensée à son service. Quand j'eus le bonheur d'être fait prêtre, persévérant dans cette même volonté j'avais refusé les offres obligeantes de M. l'évêque d'Amiens, qui voulait me retenir auprès de lui en qualité de son grand vicaire, pour suivre cette sorte d'attrait qui me portait à travailler dans mon diocèse. Il m'en coûtait beaucoup d'en sortir pour n'y rentrer peut-être jamais.

J'étais dans cet état de perplexité, lorsque le Seigneur m'inspira le dessein d'établir à Aix une société de Missionnaires, qui se chargeraient d'évangéliser de préférence les pauvres paysans jusque dans les plus petits hameaux de la Provence. *Je fis part de ma pensée à MM. les vicaires généraux qui l'approuvèrent, et à l'instant même je mis ce projet à exécution*, en jetant les fondements de cette petite société, qui depuis cinq ans travaille sans interruption à la conversion des âmes avec un succès, qui n'est dû qu'à Dieu, et que l'on peut regarder comme miraculeux.

[… … …]

Je ne saurais assez me louer de l'intérêt et de la confiance que me témoignèrent MM. les Vicaires généraux à l'occasion de cet établissement. Ils prirent cette œuvre sous leur protection, et ils la défendirent constamment en administrateurs éclairés contre tous les efforts que le démon ne manqua pas de susciter pour la détruire.

Je me fis un devoir de soumettre à ces Messieurs le plan que j'avais formé pour rendre les services des Missionnaires plus utiles au diocèse. Ils l'approuvèrent et il fut mis sur le champ à exécution… ».

Et dans ses « Mémoires », le Fondateur est encore plus précis.

« Toutes ces considérations me persuadèrent que je ne devais pas quitter nos provinces méridionales, et que mon ministère y serait plus utile qu'ailleurs. Je consultai pourtant un de MM. les vicaires généraux capitulaires, M. Guigou, mort depuis évêque d'Angoulême, qui abonda entièrement dans mon sens et me détourna même positivement de suivre une autre direction. C'était mon supérieur immédiat ; je m'en tins à sa décision, qui était pour moi la voix de Dieu. Je répondis donc à M. l'abbé de Janson que je ne pouvais pas me rendre à son invitation, qu'il ferait très aisément le bien sans moi et qu'il pa-

[27] Ce *Mémoire* a été adressé à l'Archevêque d'Aix en vue d'obtenir des secours pécuniaires pour la Mission de Provence. Nous n'en possédons actuellement que la copie, faite par l'abbé Fortuné de Mazenod ; elle se trouve dans la lettre de Fortuné au Président de Mazenod, 30 décembre 1819. Arch. Gén. OMI, Postulation, FB-VI-2.

raissait que le bon Dieu me destinait à le faire de mon côté là, où lui et ses futurs compagnons ne pourraient pas réussir à cause de la différence du langage…[28]

Avant donc de se mettre en mouvement pour jeter les fondements de la Mission de Provence, le Fondateur communiqua sa pensée à M. Guigou, avec lequel il était en bonnes relations. Celui-ci appuya de son autorité le projet de l'abbé de Mazenod en septembre 1815 et approuva, le 29 janvier 1816, le Règlement et la société des Missionnaires de Provence. Nous en parlerons encore plus loin.

La dernière question qu'on peut se poser est de savoir comment le Fondateur parvint à trouver des prêtres dignes d'être associés à son œuvre. Tout d'abord, rappelons-nous que déjà en octobre 1814 le Fondateur pensait à « ceux qui auraient pu se réunir à lui »,[29] mais nous ignorons, si c'étaient les mêmes qui se sont réunis effectivement à lui en septembre-octobre 1815, c'est-à-dire : MM. Deblieu, Mye, Icard, Tempier. Quant aux PP. Tempier et Deblieu, le Fondateur pouvait les connaître lorsqu'ils étaient séminaristes au Grand Séminaire d'Aix, où, dès la fin de 1812, il était confesseur et chef spirituel de l'Association de piété ; quant aux autres, nous n'avons d'autres renseignements que ceux qui se trouvent dans les *Mémoires* de Mgr de Mazenod :

> « Ce fut en 1815, écrit Mgr de Mazenod, que je jetai les premiers fondements de notre petite société. La fin principale que je me proposais était d'évangéliser les pauvres, les prisonniers et les petits enfants. Il me fallait des compagnons dévoués qui pussent entrer dans la pensée que le Seigneur m'inspirait. Nous devions nous consacrer au ministère apostolique, il fallait des hommes d'abnégation qui voulussent marcher sur les traces des apôtres dans la pratique des conseils évangéliques ; je ne concevais pas qu'il fût possible de faire le bien que je me proposais à d'autres conditions. Il n'était pas facile de trouver des hommes de cette trempe, je n'en connaissais point.
>
> « Pourrait-on croire que celui qui m'indiqua les premiers que je choisis, en se proposant lui-même pour s'associer à moi avec eux, était un misérable prêtre qu'il me fallut chasser après la première mission, qui ne s'est jamais relevé de ses infâmes habitudes qui a vécu en mauvais prêtre le peu d'années qu'il a passées sur la terre, et qui est mort sans aucun secours religieux, dans l'impénitence, de la mort qu'on l'accuse de s'être donnée lui-même… Eh bien, oui, c'est ce malheureux prêtre qui m'indiqua MM. Tempier, Mie et Deblieu, comme des hommes qu'il connaissait capables d'entrer dans mes vues et de me seconder puissamment dans la grande œuvre que j'allais entreprendre ».[30]

Ces « *Mémoires* », écrits vers 1840-1845, donc 25 ans après les événements ne nous aident guère à préciser la chronologie de la fondation de la Mission de Provence ; au contraire, ils l'embrouillent encore. En effet, nous avons prouvé en citant les documents contemporains ou quasi, que c'était M. Deblieu qui s'associa le premier au Fondateur ; d'après les *Mémoires*, au contraire, ce serait M. Icard. Espérons que des recherches ultérieures réussiront à résoudre cette difficulté et à don-

---

[28] *Mémoires* de Mgr de Mazenod. Rambert I, 163-164.

[29] L'abbé de Mazenod à Charles de Forbin-Janson, 28 octobre 1814. Arch. Sainte-Enfance, Paris.

[30] *Mémoires* de Mgr de Mazenod. Rambert I, 164. Le P. Rey a développé un peu le récit des *Mémoires* et l'a présenté en forme de dialogue entre M. Icard et l'abbé de Mazenod. Mgr Ricard, qui se servit du manuscrit du P. Rey dans la composition de son livre sur Mgr de Mazenod, amplifia et embellit à son tour le dialogue trouvé chez le P. Rey I, 180. Cf. Mgr Ricard, *Mgr de Mazenod*, Paris-Lyon, p. 101.

ner aux *Mémoires* de Mgr de Mazenod une interprétation conforme aux documents contemporains.

L'abbé de Mazenod, comme il l'avoue lui-même dans sa lettre du 23 octobre 1815 à Charles de Forbin-Janson, citée plus haut, écrivait des lettres aux prêtres susceptibles de s'associer à lui dans la fondation des Missionnaires de Provence. Nous parlerons plus loin de la lettre à l'abbé Tempier du 9 octobre 1815, par laquelle il gagna ce jeune vicaire d'Arles à sa cause ; ici, nous ne citerons que la lettre que l'abbé de Mazenod écrivit à M. Hilaire Aubert, prêtre-directeur au séminaire de Limoges. Cette lettre sans date, a été écrite probablement en septembre 1815, car elle ne parle pas encore de la fondation de la Mission de Provence ni des collaborateurs du Fondateur dans cette œuvre ; nouvelles qui se trouvent par contre dans la lettre à l'abbé Tempier.

> « Personne n'est plus attaché que moi à la très sainte Compagnie de Jésus, écrit l'abbé de Mazenod à M. Aubert. Son rétablissement a toujours fait l'objet de mes vœux et j'attache le plus grand prix à sa propagation. Cependant je vous aimerais mieux ici, pour le moment, que parmi les Jésuites. Le bien que nous nous proposons doit remédier à des maux plus pressants. Moins de personnes s'en occupent ; rien n'est plus indispensable. Il s'agit de se réunir, quelques prêtres, pour faire sans relâche des missions dans toutes les parties de ce vaste diocèse et des circonvoisins. Nous voulons faire en petit, mais avec non moins d'utilité ce qu'on travaille à faire réussir à Paris plus en grand. Nous voudrions faire les choses sans bruit, mais quels coups nous porterons à l'enfer ! Oh ! cher ami, si vous vouliez être des nôtres ? Nous commencerions par votre patrie, où la religion est presque éteinte, comme dans une infinité d'autres endroits. J'ose presque dire que vous seriez nécessaire. Ah ! si nous pouvions former un noyau, bientôt il s'y rattacherait ce qu'il y a de plus zélé dans le diocèse. Pensez un peu à cela devant le bon Dieu. Vous savez qu'il faut, pour faire le bien dans nos contrées, des gens du pays qui sachent la langue. Oh ! n'en doutez pas, nous deviendrons des saints dans notre Congrégation libre, mais unie par les liens de la plus tendre charité, par la soumission exacte à la Règle que nous adopterions, etc., etc. Nous vivrons pauvrement, apostoliquement, etc. … ».[31]

Si M. Hilaire Aubert fit la sourde oreille aux exhortations pressantes de l'abbé de Mazenod, l'abbé Deblieu et l'abbé Mye accueillirent de bon cœur l'appel du Fondateur et jetèrent ainsi les fondements de la Société des Missionnaires de Provence.

4. *Établissement de la Mission de Provence : octobre* 1815. Bien que nous ignorions le jour, où MM. Deblieu, Mye et Icard donnèrent leur adhésion au projet de l'abbé de Mazenod, nous savons au moins que c'était avant la lettre du Fondateur à l'abbé Tempier, datée du 9 octobre 1815. Cette lettre est trop importante pour que nous n'en citions au moins les passages les plus essentiels.

Tout d'abord le Fondateur dépeint en vives couleurs l'état déplorable de la religion dans les campagnes provençales ; il supplie, en termes saisissants, M.

---

[31] Fondateur à M. Hilaire Aubert, prêtre-directeur du séminaire de Limoges. Arch. Sainte-Enfance, Paris.

Tempier de voler au secours de l'Église, en s'associant à lui dans l'œuvre des Missions, voulues par le Pape. Et puis il poursuit :

« Pleins de confiance dans la bonté de la Providence, nous avons jeté les fondements d'un établissement qui fournira habituellement à nos campagnes de fervents missionnaires. Ils s'occuperont sans cesse à détruire l'empire du démon, en même temps qu'ils donneront l'exemple d'une vie vraiment ecclésiastique dans la communauté qu'ils formeront ; car nous vivrons ensemble dans une même maison que j'ai achetée, sous une règle que nous adopterons d'un commun accord, et dont nous puiserons les éléments dans les Statuts de saint Ignace, de saint Charles, de saint Philippe de Néri, de saint Vincent de Paul et du bienheureux Liguori.

> « Le bonheur nous attend dans cette sainte société, qui n'aura qu'un cœur et qu'une âme ; une partie de l'année sera employée à la conversion des âmes ; une autre partie à la retraite, à l'étude, à notre sanctification particulière ; je ne vous en dis pas davantage pour le moment ; cela suffit pour vous donner un avant-goût des délices spirituelles que nous goûterons en semble. Si, comme je l'espère, vous voulez être des nôtres, vous ne vous trouverez pas en pays inconnu, vous aurez quatre confrères : jusqu'à présent nous ne sommes pas plus nombreux ; c'est que nous voulons choisir des hommes qui aient la volonté et le courage de marcher sur les traces des apôtres. Il importe de poser des fondements solides ; il faut que la plus grande régularité s'établisse et s'introduise dans la maison dès que nous y entrerons nous-même. Et c'est précisément pour cela que vous m'êtes nécessaire, parce que je vous connais capable d'embrasser une règle de vie exemplaire et d'y persévérer. […]
>
> « Quand j'aurai reçu votre réponse, je vous donnerai tous les détails que vous pouvez souhaiter ; […]

Ici le Fondateur supplie l'abbé Tempier de donner la réponse affirmative. Puis il poursuit :

> « Nous aurons une certaine tactique à suivre avec les Grands Vicaires, qui approuvent si fort notre œuvre qu'ils ont écrit à Paris pour la faire connaître dans les journaux ; mais nous aurons à combiner les démarches nécessaires pour obtenir votre remplacement. La moindre imprudence pourrait déjouer nos projets ; ils seraient tentés de croire que nous sommes assez de quatre, et il est certain qu'il faut au moins que nous soyons six ; ils m'ont promis ce nombre de sujets. […] »[32]

De cette lettre on peut déduire les conclusions suivantes ;

a) le Fondateur « *avait jeté les fondements* » de la société des Missionnaires de Provence avant la lettre à l'abbé Tempier, 9 octobre 1815 ; « *nous avons jeté les fondements d'un établissement* » ;

b) le Fondateur avait « *acheté* » la maison des Carmélites avant la même date : « *nous vivrons ensemble dans une maison que j'ai achetée* » ;

---

[32] Fondateur à Tempier, 9 octobre 1815. Cité par le T.R.P. Fabre dans sa Circulaire Administrative no. 15, du 19 mars 1865 ; Rambert I, 165-167 ; Rey I, 181-182. Une partie de cette lettre est photocopiée par le P. Bernard dans son *Album de Mgr de Mazenod.*

c) Jusqu'au 9 octobre 1815 la Société des Missionnaires de Provence ne comprenait que quatre membres : MM. de Mazenod, Deblieu, Mye et Icard ; ces quatre Missionnaires se sont accordés sur les lignes générales de leur future Règle : *« nous vivrons sous une règle que nous adopterons d'un commun accord ».*

d) le principe fondamental de cette Règle sera la division de la vie des Missionnaires en deux parties : *« une partie de l'année sera employée à la conversion des âmes, une autre partie à la retraite, à l'étude, à notre sanctification particulière ».* En un mot, nous trouvons ici le premier projet explicite de notre Règle actuelle.

e) les vicaires capitulaires d'Aix, et nous savons par les *Mémoires* de Mgr de Mazenod, cités plus haut, qu'il ne s'agit que de M. Guigou, *« ont écrit à Paris »* pour faire connaître dans les journaux la naissante société des Missionnaires de Provence. En outre, ils ont permis au Fondateur de s'associer jusqu'à six prêtres : *« ils m'ont promis ce nombre de sujets ».*

Examinons séparément ces cinq conclusions en les interprétant à la lumière d'autres documents contemporains ou postérieurs.

a) *Le Fondateur, avant d'écrire la lettre du 9 octobre 1815, avait déjà jeté avec ses trois compagnons : MM. Deblieu, Mye et Icard les fondements de la société des Missionnaires de Provence.*

Est-il possible de préciser le jour de ce mémorable événement ? Selon le Fondateur, ce serait le 2 octobre 1815. Voici ce qu'il nous dit à ce propos à la première page du Registre des formules d'admission au Noviciat :

> « Je, *Charles-Joseph-Eugène de Mazenod,* voulant me consacrer d'une manière spéciale au service de l'Église et à la sanctification du prochain dans l'exercice des missions, et reconnaissant que pour réussir dans cette sainte entreprise il fallait marcher sur les traces des saints et suivre surtout les exemples de ceux qui ont exercé le même ministère, je rédigeai quelques règles, qui furent approuvées par les Supérieurs ecclésiastiques, et adoptées par les prêtres que j'avais associés à mes desseins.
>
> Animés du même esprit que moi, ils s'engagèrent ainsi que moi à les observer toujours en persévérant jusqu'à la mort dans le saint Institut qui devait nous aider à acquérir les vertus propres à l'état de perfection, auquel nous nous vouions de bon cœur.
>
> *C'est ainsi que nous jetâmes les fondements* de la Société des Missionnaires de Provence *à Aix, le* 2 *octobre de l'année* 1815.
>
> Eugène de Mazenod,
> prêtre et missionnaire,
> né à Aix le 1 août 1872.
>
> Fait à N.-D. du Laus le 12 août 1820 ».[33]

Cette déclaration, écrite cinq ans après les événements, résume dans sa première partie les divers faits touchant la fondation sans en préciser la chronolo-

[33] *Registre des formules d'admission au noviciat,* no. 1. Arch. Gén. OMI. Cf. *Missions* 1952, p. 7.

gie ; dans la deuxième partie, par contre, elle donne une date précise de la naissance de la Mission de Provence : 2 octobre 1815.

Le P. Bernard, dans sa *Bibliographie* des O.M.I., cite parmi les écrits de notre vénéré Fondateur le « *Mémorial à dater de l'établissement de la Mission :* 2 *octobre* 1815 – 18 *sept.* 1824 ».[34] Or, si ce Mémorial est vraiment de la main du Fondateur, et nous n'avons pas de raisons pour en douter, il confirme la déclaration faite par le P. de Mazenod, le 12 août 1820, selon laquelle la Société des Missionnaires de Provence commença à exister dès le 2 octobre 1815. D'où on peut conclure qu'elle commença à exister avant l'adhésion de l'abbé Tempier, qui n'a donné son consentement que 25 jours plus tard, par la lettre à l'abbé de Mazenod, datée du 27 octobre 1815.[35]

b) *L'ancien couvent des Carmélites : berceau de la Société.*

Quel est le sens des paroles : « nous jetâmes les fondements de la Société » ? Tout d'abord on pourrait supposer que les quatre missionnaires se sont tous réunis à Aix, le 2 octobre 1815, pour souscrire ou au moins adhérer oralement au projet du Fondateur.

Cette supposition paraît probable, si l'on interprète littéralement l'affirmation du Fondateur : « nous jetâmes les fondements de la Société des Missionnaires de Provence à Aix, le 2 octobre 1815 ». Hélas ! nous n'avons pas d'autres documents, qui puissent éclaircir le sens de cette affirmation, ou en confirmer l'interprétation littérale.

Une autre supposition, qu'on peut faire, en se basant sur cette affirmation c'est celle qui regarde « l'achat préliminaire » de la maison des Carmélites. Ce serait le 2 octobre 1815 que le Fondateur aurait eu l'entrevue avec Mme Gontier au cours de laquelle l'achat du couvent des Carmélites fut conclu. Cette supposition est confirmée par la tradition oblate dont voici quelques preuves.

Notice historique et statistique sur la Congrégation des Missionnaires O.M.I., publiée en 1855 :

> « Notre Révérendissime Père Général, après avoir acquis, le 2 octobre 1815, une partie de l'ancien couvent des Carmélites, occupé par une maîtresse de pension, réunit près de lui les premiers Prêtres qui devaient seconder ses efforts. Ce fut, en premier lieu, M. Tempier, vicaire, à cette époque, à Arles, après avoir dirigé le Petit-Séminaire d'Aix ; il n'hésita pas à entrer dans le dessein qui lui fut communiqué, et bientôt M. Mie, Missionnaire et M. l'abbé Deblieu suivaient son exemple »[36]

Cette notice fut reprise par le P. Rambert :[37] « M. de Mazenod acheta, le 2 octobre 1815, le local qui devait être le berceau de la Congrégation des Oblats ».

---

[34] M. Bernard, *Bibliographie des O.M.I.,* Liège 1922, p. 35.

[35] Circulaire Administrative du T.R.P. Fabre, du 19 mars 1865 ; Rambert I, 168-169 ; Rey (qui a copié le texte du P. Rambert) I, 183. La date de la lettre manque chez les PP. Rambert et Rey ; elle n'est donnée que par le premier document cité.

[36] *Notice historique et statistique sur la Congrégation des Missionnaires O.M.I.,* Marseille 1855, p. 2.

[37] Rambert I, p. 175.

Les biographes postérieurs (Rey I, 179 ; Ortolan I, 80) ne feront que copier les affirmations de la « *Notice* » et du P. Rambert.

Certes, on ne peut pas se fier trop aux données de la *Notice,* surtout quand il s'agit de l'établissement d'une date précise, mais, faute de preuves contraires, nous croyons fort probable l'opinion selon laquelle le couvent des Carmélites fut acheté, le 2 octobre 1815.

Supposé que l'affaire fut conclue effectivement, le 2 octobre 1815, l'acte notarial ne fut cependant signé que trois mois plus tard, le 30 décembre 1815. Voici les passages les plus importants de cet acte.

> « L'an mil huit cent quinze et le trentième jour du mois de décembre, après midi, par devant nous François Philippe Mottet, notaire royal, exerçant dans le ressort de la Cour Royale, séant à Aix […] est comparue la Dame Victoire Gontier, veuve du Sieur Zacharie Pascal, institutrice, originaire de Paris, domiciliée en cette ville d'Aix, y demeurant maison des ci-devant Carmélites, laquelle de son gré a vendu, remis et irrévocablement transporté par ces présentes à Mr Charles Joseph Eugène de Mazenod, prêtre né et domicilié en cette ville d'Aix, y demeurant rue Papassaudi no 2, ici présent, stipulant et acceptant la partie de l'ancien couvent des Dames religieuses Carmélites que la dite Mme Gontier, veuve Pascal, avait acquise de feu Mr Jacques Ginezy, droguiste, par acte du dix janvier mil huit cent dix, notaire Mr Castellan à Aix, conformément aux limites, divisions et confronts établis et spécifiés dans le susdit acte, dont le dit Mr de Mazenod a dit avoir une parfaite connaissance par la lecture qu'il en a prise et auquel les parties se réfèrent, et c'est pour en jouir le dit acquéreur dès aujourd'hui quant à la partie qui touche à la maison Grégoire et se prolonge jusqu'à la maison Couteron faisant face au midi, comprenant un rez-de-chaussée, un premier et un second étage, et quant au corps de bâtiment allant du midi au nord, qui longe l'Église, depuis la porte d'entrée jusqu'au grand escalier à l'exception néanmoins de la galerie qui est au premier étage, de la pièce servant de chapelle au même étage, et du cloître au dessous de la dite galerie. Se trouve encore compris dans la jouissance de l'acquéreur à dater du jour du présent acte, le chœur attenant à l'Église, et quant au reste des bâtiments acquis par la dame Gontier, veuve Pascal, du sieur Ginezy, par l'acte précité, et compris aussi dans la présente vente, elle s'en réserve la jouissance et l'usage pour elle et son Pensionnat pendant sept années consécutives à dater de ce jourd'hui, sans pouvoir céder ni louer cette jouissance et usage à personne, ni mettre qui que ce soit à sa place ».[38]

Suivent d'autres petites conventions sur le droit de prendre de l'eau, sur les modalités de payement du prix d'achat : « somme de seize mille francs, réductible éventuellement et dans le cas ci-après exprimé à douze mille francs », et autres clauses, qui ne nous regardent pas directement.

Résumons maintenant cet acte de vente en le complétant à l'aide d'autres documents dont nous disposons actuellement.

Les Carmélites possédaient à Aix avant la Révolution un beau couvent avec l'église attenante et un grand jardin. Pendant la Révolution toute la propriété des Carmélites d'Aix fut confisquée et déclarée bien national à vendre au premier venu ; M. Jacques Ginezy put ainsi acheter, le 10 août 1796,[39] 3/4 du couvent. Il le re-

---

[38] Achat d'une petite partie de l'ancien couvent des Carmélites, 30 décembre 1815. 16.000 francs. Nous nous sommes servi de la copie de cet acte, conservée à la maison des Oblats d'Aix.

[39] Marseille, Arch. Dép., 66a, rue Saint Sébastien, 1 Q 114.

vendit à son tour à Mme Victoire Gontier le 17 janvier 1810. Celle-ci y établit un pensionnat de jeunes filles, mais se trouvant en difficulté – elle devait aux héritiers de M. Ginezy 3000 francs et à ceux de M. André Apollinaire aussi 3000 francs[40] – crut prudent de revendre à l'abbé de Mazenod ce qu'elle avait acheté de M. Ginezy tout en se réservant certains droits. « Elle ne me vendit sa propriété, écrit Mgr de Mazenod dans ses *Mémoires*,[41] que dans l'espoir que le voisinage des missionnaires ferait valoir son pensionnat, qu'elle tint à garder. À cette fin, elle ne me céda que la moitié du local, se réservant l'autre moitié pour elle et ses pensionnaires ; elle devait jouir de la faculté d'entrer dans la chapelle ; elle épargnait ainsi un aumônier qu'il lui aurait fallu payer. Elle espérait bien aussi que quelqu'un de nous se chargerait de les confesser ».

À l'acte de vente, le Fondateur versa 5000 francs, dont 3000 furent remis aux héritiers de M. André Apollinaire, créancier de Mme Gontier ; les restants 11.000 francs furent acquittés par partie ; le 12 mars 1816 : 3000 francs, le 30 mai 1816 : 4000 francs et le 31 décembre 1822 : 4000 francs.[42]

Bien que Mme Gontier se réservât la jouissance d'une partie vendue au Fondateur pour la période de sept ans, elle y renonça après cinq mois, et précisément le 13 mai 1816.[43] Dès ce jour le Fondateur et ses compagnons se sentaient vraiment chez eux.

Une autre question qui occupait le Fondateur et qui était liée avec l'achat du couvent c'était l'acquisition de l'église attenante. En 1808, les Carmélites d'Aix avaient réclamé « l'église de leur couvent et quelques bâtiments adjacents », mais elles ont reçu la réponse : « arrenté à une Institutrice ». Elles ont renouvelé la demande le 3 février 1815, mais sans aucun résultat ; « arrentés à une Institutrice » disait la réponse du 28 février 1815. Et en marge de la réponse nous trouvons cette observation : « Ces Religieuses demandent leur église pour l'affermer ».[44] Le Fondateur ne paraît pas être au courant des demandes réitérées des Carmélites, car dans la lettre à Janson, du 23 octobre 1815, citée plus haut, il n'en parle pas, bien qu'il y traite « ex professo » la question de l'église des Carmélites. En se basant sur l'article XII du concordat de 1802, en vertu duquel *« toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la*

---

[40] Achat d'une petite partie de l'ancien couvent des Carmélites, 30 décembre 1815. Maison des Oblats à Aix.

[41] Cité par le P. Rambert, *Vie de Mgr de Mazenod*, I, p. 176.

[42] Archives de la maison oblate d'Aix.

[43] Ibidem.

[44] Paris, Arch. Nat., F 19-6248.
« 1808 – Carmélites d'Aix réclament l'église de leur couvent
et quelques bâtiments adjacents.
Réponse – arrenté à une Institutrice ».
El dans le même dossier une autre annotation :
« Aix-Carmélites :
demande – l'église de leur couvent et quelques
bâtiments adjacents - 3 février 1815
réponse – 28 février 1815 : arrenté à une Institutrice.
Observations – ces R(eligieuses) demandent leur église pour l'affermer ».

disposition des évêques »,[45] le Fondateur se propose de faire demander l'église des Carmélites, alors fort délabrée, par M. Guigou, vicaire capitulaire, qui la céderait ensuite à l'usage des Missionnaires de Provence. Nous ignorons les vicissitudes de cette affaire, nous savons simplement que l'ordonnance royale du 20 novembre 1816 accorda cette église par erreur aux Missionnaires de France et sur les réclamations réitérées du Fondateur, une nouvelle ordonnance royale du 22 mai 1822 l'attribua à l'Archevêque d'Aix, qui la céda aux Missionnaires de Provence.[46]

c) *Mission de Provence en octobre* 1815 : *soucis matériels.*

Par la lettre du Fondateur à l'abbé Tempier, du 9 octobre 1815, nous savons qu'à cette date le noyau des Missionnaires de Provence était composé de quatre prêtres : MM. de Mazenod, Deblieu, Mye et Icard. Les trois premiers ont écrit de leur main les formules d'admission au noviciat, que nous avons déjà citées, et en marge desquelles le Fondateur a écrit : octobre 1815. M. Icard étant sorti de la Société avant l'ouverture du Registre des formules, le Fondateur y suppléa par une note, en marge de laquelle se trouve la même date : octobre 1815. Le P. Tempier en donnant son adhésion le 27 octobre 1815, renforça les rangs des Missionnaires : désormais ils étaient cinq.

Une fois le consentement des quatre prêtres reçu, le Fondateur devait pourvoir à leur maintien. Personnellement il jouissait d'une pension de 1.000 francs, accordée par sa mère ; cela pourrait suffire pour deux. Le troisième missionnaire, dont parle le Fondateur dans sa lettre à Charles de Forbin-Janson, du 23 octobre 1815, et dont nous ignorons le nom, avait, strictement parlant, de quoi vivre. Mais comment pourvoir pour le quatrième et cinquième ? Comme de raison, il sollicita le secours de l'archevêché.

> « Je m'étais chargé de faire à mes frais l'acquisition du local qui devait servir de demeure à la nouvelle communauté, écrit-il dans son Mémoire à l'Archevêque d'Aix. Mais le diocèse devait, comme de raison, fournir à l'entretien des Missionnaires. Il fut fixé que ce traitement serait pris sur les rectoreries ou vicariats vacants, à défaut d'autres moyens qu'il n'eût pas été impossible de trouver dans la caisse du produit des chaises dont l'excédent n'aurait pu être employé plus à propos. MM. les vicaires généraux préférèrent de me promettre ce que feu M. de Cicé appelait un *custodi nos,* pour chaque missionnaire, c'est-à-dire les émoluments affectés au recteur d'une paroisse vacante ; mais je ne sais pas par quelle fatalité, jamais cette condition n'a pu s'effectuer, j'attribue cet oubli à la persuasion, où étaient peut-être MM. les vicaires généraux, que je pourrais me procurer par quelqu'autre voie les moyens de faire vivre les Missionnaires et que ce serait autant de gagné pour le diocèse. Je crus au moins le comprendre ainsi, et loin de leur en savoir mauvais gré, je sou-

---

[45] Loi relative à l'organisation des Cultes du 18 Germinal an X (8 avril 1802) de la République française une et indivisible, qui promulgue la Convention entre le Gouvernement français et sa Sainteté Pie VII, échangée le 23 Fructidor an 9 (10 septembre 1801), art. XII.

On sait bien que le couvent des Carmélites fut vendu comme bien national, mais l'église n'a trouvé aucun acquéreur, et c'est pourquoi elle était comprise dans les églises non aliénées, régies par les dispositions de l'Article XII.

[46] Arch. de l'archevêché d'Aix ; arch. de la maison oblate d'Aix (copie).

ris à cette pensée, et pour répondre à l'intention secrète que je leur supposais, je fis en effet tout ce que je pus pour soulager le diocèse ».[47]

Le Fondateur, tout en sollicitant les secours du diocèse, ne négligeait pas de frapper à d'autres portes. Pour exciter la générosité des fidèles, il composa un *Prospectus pour les missions,* qui se terminait par un appel pressant aux bourses des âmes pieuses ; il était conçu comme suit :

> Mais un établissement, qui doit produire d'aussi grands fruits, un établissement qu'on peut dire si nécessaire, ne peut se former sans que les fidèles y concourent par leur charité. On ne doute, point que ceux qui portent dans leur cœur un amour sincère pour la religion, ne se fassent un devoir agréable de semer quelques biens temporels, pour en recueillir d'éternels.
>
> « Est-il possible qu'ils voulussent se priver des grâces, que Dieu ne peut manquer d'attacher à la coopération à une œuvre si sainte ?
>
> « Le moment n'est pas favorable, on le sent ; mais le danger est trop pressant, pour qu'on puisse différer de s'associer à cette bonne œuvre ; comme moyen d'y contribuer d'une manière très peu onéreuse, l'on propose des souscriptions ou abonnements pour plusieurs années, selon les facultés d'un chacun.
>
> « On fera dans l'église des missions à Aix des prières journalières pour les bienfaiteurs, et pendant le cours des missions on engagera le peuple à en faire autant.
>
> « *Formule de souscription.* Je promets de payer chaque année pendant … ans (… …) autant toutefois que mes facultés me le permettent, la somme de …… pour contribuer aux frais de l'établissement de la maison des Missions de Provence, fondé à Aix dans l'ancien couvent des Carmélites ».[48]

Les sollicitations du Fondateur ne restèrent pas sans réponse. Un bienfaiteur se déclara disposé à prêter au Fondateur 12.000 francs sans intérêts pour une année.[49] Vu que l'intérêt courant était fixé à 4,5%, le Fondateur pouvait gagner ainsi 540 francs. Roze-Joannis, oncle de l'abbé de Mazenod, promit de son côté d'envoyer 300 francs.[50]

Les congréganistes y devaient aussi contribuer, car désormais toutes les réunions devraient avoir lieu dans le Chœur du couvent, et non plus dans l'église des Ursulines, fort inadaptée pour ces sortes de réunions. La souscription des congréganistes, fixée de 1 à 6 francs – selon les possibilités d'un chacun – devait rapporter au moins 500 francs,[51] vu le grand nombre (300) des membres. *Le Journal*

---

[47] Nous ne possédons que la copie manuscrite de ce *Mémoire.* Elle se trouve dans la lettre de l'abbé Fortuné de Mazenod à son frère, le Président de Mazenod, 30 décembre 1819. Arch. Gén. OMI, FB-VI-2. C'est l'abbé Fortuné qui l'a copiée.

[48] Rome, Arch. Gén. OMI, DM-IX-1. *Prospectus pour les Missions,* sans date. Nous ignorons si c'est le premier projet ou la formule définitive de ce *Prospectus* à envoyer aux fidèles. Une feuille, pliée en deux (19x15,5 cm.). Titre : *Missions de Provence ;* trois pages écrites d'une main inconnue ; à la quatrième il n'y a que l'annotation de la main du Fondateur : *Prospectus pour les Missions.*

[49] Cf. L'abbé de Mazenod à Charles de Forbin-Janson, 23-24 octobre 1815. Arch. Sainte-Enfance, Paris.

[50] Roze-Joannis au Fondateur, 4 novembre 1815. Arch. Gén. OMI, DM-IX-1. Nous citons intégralement cette lettre plus loin.

[51] « Le Conseil dans sa séance de ce jour a délibéré d'y pourvoir par le moyen d'une souscription volontaire, qui a été fixée de un franc à 6 francs. Cette souscription ne doit être présentée qu'à ceux des congréganistes, qui sont le plus à leur aise ». Arch. Gén. OMI, *Journal de l'Association de la Jeunesse Chrétienne,* p. 41. DM-VIII-2a.

nous apprend encore que la première messe, célébrée dans le Chœur du couvent par le vicaire capitulaire M. Beylot, eut lieu le 21 novembre 1815.[52]

Le Fondateur n'oublia pas, non plus, ses anciens amis de Palerme ; eux aussi devaient contribuer à la réussite de cette sainte œuvre. En particulier, il pensait à François de Cannizzaro, qui, ayant épousé à Londres une riche anglaise, jouissait de 600.000 livres de revenus.

> « J'aurais grande envie d'écrire à François pour qu'il me donnât de l'argent pour un établissement que je forme à Aix pour la Provence, écrit-il à son père le 8 novembre 1815. C'est un établissement de Missionnaires, qui seront chargés de parcourir les campagnes pour ramener les peuples aux sentiments de religion qu'ils ont perdu. C'est aux anciennes Carmélites que nous nous établissons, pour, de là, faire nos courses apostoliques. Les journaux ont eu l'idée d'en rendre compte et ils m'ont estompé de tout mon long comme le chef de cet établissement. Ce qu'il y a de bon, c'est que je le forme sans un sol. Il faut avoir bonne confiance en la divine Providence. Si vos richards de Palerme voulaient y contribuer, ce serait la plus belle œuvre qu'ils eussent jamais faite ».[53]

Le Président de Mazenod en répondant à cette lettre, le 17 février 1816, doit malheureusement prévenir son fils qu'il n'a rien à attendre de ceux qu'il nomme « les richards de Palerme », car à bien peu de personnes près, dit-il, « je n'y vois que des gens accablés de dettes et de taxes ».[54] Quant à François de Cannizzaro, le Président est d'avis qu'on ne risque rien de lui écrire ; et, en le complimentant « tant sur sa fortune, que sur un beau garçon dont sa femme l'a rendu père depuis peu de mois », on pourrait lui suggérer de reconnaître le bienfait de la Providence en envoyant à l'abbé de Mazenod quelques secours pécuniaires.[55]

Tous ces soucis, toutes ces préoccupations, et surtout toutes ces contradictions exerçaient une influence néfaste sur le cœur très sensible du Fondateur des Missionnaires de Provence, et contribuaient puissamment à ruiner sa santé, et à affaiblir son système nerveux. « Moi, confie-t-il à son ami intime Charles de Forbin-Janson, je suis à bout de patience. Si j'avais prévu les soins, les inquiétudes, la dissipation, où cet établissement me jette, je crois que je n'aurais pas eu assez de zèle pour l'entreprendre. Je demande tous les jours à Dieu de me soutenir dans mes serrements de cœur, et je me recommande pour cela à tous les SS. Missionnaires ».[56]

Tous les fondateurs d'ordre ont éprouvé des difficultés pareilles ; le Fondateur des Oblats de Marie Immaculée ne pouvait faire exception. Aucun n'a mieux exprimé cette vérité que Mgr Jeancard.

Cette délibération ne porte pas de date ; on pourrait la dater : octobre-novembre 1815, car selon *le Journal,* elle eut lieu après le 17 septembre et avant le 21 novembre 1815.

[52] Ibidem, p. 43.

[53] Fondateur à son père, 8 novembre 1815. Arch. Méjanes.

[54] Le Président de Mazenod à son fils, 17 février 1816. Arch. Méjanes.

[55] Ibidem. Il faut se rappeler que le Fondateur fut accueilli, pendant son séjour à Palerme (1799-1802), dans la famille du duc de Cannizzaro ; les deux fils de ce duc : Michel et François, à peu près du même âge que le Fondateur, devinrent ainsi les amis du Fondateur.

[56] Le Fondateur à Charles de Forbin-Janson, 23-24 octobre 1815. Arch. Sainte-Enfance, Paris.

« Le Seigneur, qui le conduisait, écrit-il à propos du Fondateur, ne lui laissait voir que ce qu'il avait à faire dans la conjoncture du moment, et il récompensait son ardent amour de l'Église et son dévouement pour le salut des âmes, en lui dévoilant à point l'espace qu'il avait à parcourir pour faire un nouveau progrès vers le complément de l'œuvre qui lui était dévolue. Il s'avançait ainsi sous l'impulsion et la conduite de la Providence, dans la voie d'abord inconnue ou presque inconnue, par laquelle il devait lui être donné d'atteindre le but voulu d'en haut ».[57]

d) *Principes basilaires de la Règle à composer.*

Les quatre prêtres, qui ont répondu affirmativement à l'appel du Fondateur, ont donné en même temps leur adhésion au principes basilaires de la future Règle, à composer d'un commun accord. En analysant les lettres du Fondateur vers cette époque, surtout celles à l'abbé Tempier et à Charles de Forbin-Janson, nous pouvons établir ces principes.

But de la société : travailler à la conversion des âmes en prêchant des missions populaires dans les campagnes provençales, surtout dans les campagnes et localités les plus abandonnées au point de vue religieux et moral ; les sermons seront donnés en provençal.

Vie exemplaire des Missionnaires : les Missionnaires doivent prêcher non seulement par la parole, mais surtout par l'exemple. C'est pourquoi ils s'efforceront d'imiter les apôtres et de donner l'exemple d'une vie profondément ecclésiastique, basée sur l'exercice de toutes les vertus religieuses.

La vie commune : Pour atteindre le but de la société et mener une vie exemplaire, les Missionnaires vivront ensemble dans la même maison.

La Règle : Leur vie, tant à l'intérieur de la maison qu'aux missions, sera dirigée par une Règle, à composer d'un commun accord. Elle divisera la vie du Missionnaire en deux parties : une partie sera employée à la conversion des âmes ; l'autre, à la retraite, à l'étude, à la sanctification personnelle. Les Statuts et les Constitutions des Jésuites, des Oblats de S. Charles, des Philippins, des Lazaristes, et des Rédemptoristes fourniront, conformément au but de la Société, la matière aux articles particuliers de la Règle.

Pas de vœux religieux : les membres de la Société ne feront point de vœux ; à l'exemple des disciples de S. Philippe Néri, ils ne seront liés à la Société que par une promesse et par des liens d'amitié.[58] Telle paraît être en synthèse la pensée du Fondateur en regard des principes basilaires de la future Règle dans ce mémorable mois d'octobre 1815 ; elle subira dans les mois suivants une évolution marquée, mais cette évolution ne touchera que le quatrième principe ; nous en parlerons plus loin.

Une autre question qu'on pourrait se poser à propos de la Règle est la suivante : le Fondateur a-t-il composé, déjà en octobre 1815, quelque mémoire regardant la Société des Missionnaires de Provence pour le remettre à l'approbation des

---

[57] Mgr Jeancard, *Mélanges historiques,* p. 71.

[58] Cf. Fondateur à Tempier, 9 octobre 1815, citée plus haut ; Fondateur à Forbin-Janson, 23-24 octobre 1815 ; Fondateur à M. Hilaire Aubert, septembre (?) 1815 ; Roze-Joannis au Fondateur, 4 novembre 1815 ; Fondateur à son père, 8 novembre 1815.

vicaires capitulaires et de ses compagnons ? C'est possible, mais nous n'avons aucune preuve positive pour l'affirmer ; les quelques phrases du *Mémoire* du Fondateur à Mgr de Beausset, du 16 décembre 1819, qui mentionnent le plan que le Fondateur avait formé et fait approuver par les vicaires capitulaires, se réfèrent probablement au *Mémoire* présenté aux vicaires capitulaires, le 25 janvier 1816.[59] Cependant de deux documents, que nous citerons tout à l'heure conservés aux Archives générales, nous savons que le Fondateur avait composé, déjà à cette époque, un *Prospectus pour les Missions,* où il indiquait la genèse et le but de la Société des Missionnaires de Provence et sollicitait les secours pécuniaires des fidèles. Avant de le distribuer, le Fondateur le soumit aux observations de son oncle M. Roze-Joannis, maire de Grans. Ce dernier ne se contenta pas de faire des observations, mais le remania complètement et l'envoya au Fondateur, le 4 novembre 1815. Parce que ce document nous paraît fort important pour la connaissance de la mentalité du Fondateur à cette époque, nous le citons intégralement.[60]

« Grans, ce 4 9bre 1815.

Je trouve, mon cher ami, ton programme lourd, écrit Roze-Joannis au Fondateur. Le mien ne vaudra pas mieux. Les idées sont presque les mêmes, et il n'y a qu'un changement dans l'ordre et l'arrangement. J'ai mieux aimé faire une copie du mien et te l'envoyer que de faire ces corrections au tien. Tu choisiras ou tu prendras, si tu veux, un morceau de l'un comme de l'autre ; enfin tu tripoteras le tout comme tu voudras.

Je pourrai, je pense, te donner trois cent francs. Tâche de trouver mieux ailleurs. Il est certain qu'on ne pouvait pas plus mal prendre son temps pour faire délier les bourses. Je t'embrasse tendrement ».[61]

° ° ° ° °

La religion se trouve aujourd'hui dans un état si déplorable qu'on serait presque tenté de désespérer de la voir se rétablir parmi nous dans son ancienne gloire. Les désordres dont se plaignaient nos pères dans le siècle qui vient de s'écouler, n'avaient rien de comparable à ceux dont nous sommes les tristes témoins ; et l'enfance exercée au blasphème, à l'impiété, au mépris de tous les devoirs nous présage l'avenir le plus capable d'attirer tous les fléaux de la colère de Dieu sur notre malheureuse patrie.

Les campagnes surtout présentent le spectacle le plus déchirant pour des cœurs qui n'ont pas renoncé entièrement à la foi. La génération qui s'est formée pendant nos révolutions politiques sait à peine, s'il existe un réparateur de la nature humaine. Comment pourrait-elle être touchée des rapports si multipliés que la foi nous découvre entre l'homme et son divin Médiateur ? De cette profonde ignorance est née l'incrédulité, une stupide insensibilité à l'égard des objets de la foi et ce déluge de crimes, qui couvre la face du christianisme.

À cet affligeant tableau viennent se joindre les discours licencieux, les mauvais exemples de cette jeunesse indisciplinée qui s'est nourrie si longtemps dans la débauche et

---

[59] Le *Mémoire* à Mgr de Beausset, archevêque d'Aix, a déjà été cité ; celui du 25 janvier 1816 sera étudié plus loin.

[60] Roze-Joannis au Fondateur, 4 novembre 1815. Arch. Gén. OMI., DM-I-1.

[61] Toute la lettre, strictement dite, a été biffée et rendue illisible par une main barbare ; c'est grâce à la patience du R. P. P.-É. Duval OMI, qui la déchiffra et en rétablit le texte, que nous avons pu la citer.

le brigandage en portant les armes pour seconder l'ambition d'un injuste oppresseur. Tous ces soldats, qui rentrent dans leurs loyers après avoir échappé à mille dangers, au lieu de témoigner leur reconnaissance au Dieu, qui les a protégés si visiblement, en le servant avec plus de fidélité, osent braver ses menaces, insulter à sa toute-puissance, et poussent l'oubli de tous les principes jusqu'à outrager les lois les plus sacrées de la nature.

Si une plaie aussi désastreuse n'était suivie que de l'abandon de Dieu, de la soustraction de ses grâces, des châtiments que sa justice réserve au méchant après cette vie, il se trouverait des hommes assez insensibles pour n'être pas touchés de ces malheurs. Mais il en est d'un autre genre qui, quoique moins grands en eux-mêmes, peuvent faire plus d'impression sur le grand nombre. L'irréligion conduit inévitablement à la dissolution du corps social. *Béni soit le Seigneur, mon Dieu,* disait le St Roi David, *de ce qu'il assujettit mon peuple sous moi* (p. 143, v. 3). C'est l'ordre de Dieu, c'est sa Providence qui retient les peuples dans l'obéissance au souverain qu'il établit pour les gouverner. Bannissez du cœur des hommes la crainte de Dieu : les empires sont chancelants et la fidélité des peuples ne repose plus sur aucune base. Il n'y a que cette garantie qui puisse assurer la stabilité des trônes. Il est donc de l'intérêt public et sous les rapports moraux et sous ceux de la tranquillité intérieure, que la faible étincelle de foi, qui reste encore parmi nous, soit ranimée. Il faut que nous sortions de l'abîme affreux, où nous sommes tombés, si nous voulons prévenir les malheurs qui nous menacent.

Tel est le vœu du Roi que le Seigneur dans sa miséricorde a daigné rendre à nos vœux. Ce Roi si bon, si sage, si religieux a manifesté en plusieurs occasions le désir de voir refleurir parmi son peuple cette religion, qui pendant tant de siècles a fait la gloire et le bonheur de la France. C'est au retour de ces grands principes qu'est attaché le rétablissement de l'ordre et des bonnes mœurs, la paix des familles, cette fidélité, cet amour pour son Roi et cette antique loyauté, qui a aussi longtemps distingué le peuple français de tous les autres peuples de l'Europe.

Ces divers motifs ont déterminé plusieurs ecclésiastiques à se consacrer uniquement à l'œuvre importante des missions dans les départements méridionaux. Ils ne se sont point dissimulé les difficultés d'une si grande entreprise. Mais la vue d'un grand nombre de paroisses, destituées de pasteurs, les plaintes, l'espèce de découragement dans lequel sont prêts à tomber la plupart de ceux, qui exercent un ministère devenu aujourd'hui si ingrat, si stérile, ont incité leur zèle. Ils ont espéré que Dieu voudrait bien bénir des travaux, qui n'ont pour but que sa gloire et le salut de leurs frères.

Il ne s'agit de rien moins que d'opérer de nouveaux miracles de conversion. Les premiers prédicateurs de l'évangile eurent à combattre les mêmes vices, qui règnent aujourd'hui. Mais en renversant l'idolâtrie, tout ce qui dérivait de ce culte insensé tombait en même temps. La tâche des missionnaires de Provence offre de plus grands obstacles. L'abus des grâces est presque toujours suivi de l'endurcissement du cœur. Il est bien plus difficile de ramener à la pratique des vertus chrétiennes ceux qui se sont fait une malheureuse habitude des vices qui leur sont opposés. Leur état est pire qu'il n'était avant un si grand nombre de rechutes, et il eût mieux valu qu'ils n'eussent jamais connu la voie de la vérité que de l'abandonner, après l'avoir connue.

Quelque invincibles que paraissent les obstacles qui s'opposent à l'œuvre des missions, les pieux ecclésiastiques qui s'y dévouent n'en ont point été abattus. Leur zèle n'en a fait que s'accroître. Ce n'est pas qu'ils comptent sur leurs efforts, mais ils ont la confiance que ce Dieu, qui nous a déjà donné des marques si éclatantes de sa protection, ne laissera pas son ouvrage imparfait, et qu'il accompagnera la parole de ses envoyés de cette grâce puissante, qui touche et brise les cœurs les plus durs.

Il se flattent de se réunir dans la suite en assez grand nombre pour que les uns puissent vaquer à la prière, à l'étude, à la méditation des vérités saintes, tandis que les autres se répandront dans les villages pour y annoncer la parole de Dieu et ramener par leurs exhortations les peuples à la pratique des préceptes évangéliques.

Mais un établissement si utile, et on peut dire si nécessaire, ne peut se former sans que les fidèles y concourent par leurs charités. On ne doute point que ceux qui portent dans leur cœur un amour sincère pour la religion ne se fasse[nt] un devoir de semer quelques biens temporels pour en recueillir d'éternels ! Est-il à supposer qu'ils voulussent se priver des grâces que Dieu ne peut manquer d'attacher à la coopération à une œuvre si sainte ? Et quel est celui qui n'a pas à se reprocher d'avoir grossi plus ou moins par ses infidélités ce torrent d'iniquités, qui nous a plongé dans l'abîme, où nous nous trouvons. Le moment n'est pas favorable, on le sent ; mais le mal est trop grand, et le danger trop pressant pour qu'on puisse en différer le remède ».

Ce *Mémoire,* ou si l'on veut : ce *Prospectus* pour les missions, était composé en vue d'exciter la générosité des fidèles ; celui du Fondateur devait avoir à peu près la même forme. Nous possédons aux Archives Générales (Postulation) un document intitulé : *Mission de Provence,* écrit de main inconnue, au dos duquel on trouve l'annotation de la main du Fondateur : *Prospectus pour les Missions.* Il est sans date, mais d'après l'analyse interne on doit le placer entre octobre 1815 – janvier 1816. Ce *Prospectus* s'identifie avec celui de Roze-Joannis quant à l'énonciation des idées, mais diffère dans l'ordre et l'arrangement de la matière. Il est beaucoup plus sobre dans l'expression et plus concis dans le fond, mais moins ordonné que celui de M. Roze-Joannis. Probablement c'est la copie du *Mémoire même du Fondateur,* envoyé à Roze-Joannis, ou encore le texte définitif du *Prospectus,* distribué aux fidèles. Ce document, étant sans date et d'une main inconnue, n'a pas en soi beaucoup de valeur, mais il est important pour l'étude de la Préface de notre Règle, car il en est comme le premier jet. C'est pourquoi nous le citons aussi intégralement.[62]

« Missions de Provence

L'état déplorable, où se trouve la religion dans nos campagnes, dont les habitants semblent avoir renoncé à la foi de leurs pères, ayant vivement touché plusieurs ecclésiastiques, qui ont été à même de sonder la profondeur de la plaie, ils ont déterminé de se consacrer entièrement à l'œuvre des Missions, pour tâcher de ramener les peuples aux principes religieux.

Le mal paraît être déjà à son comble, et cependant il croît encore journellement. La dépravation des mœurs et tous les désordres, qui sont la suite de l'irréligion, font des progrès effrayants, surtout depuis le retour dans leurs foyers d'un grand nombre d'in[di]vidus accoutumés à la licence la plus effrénée et au mépris de tous les devoirs. Toutes les tentatives pour inspirer de meilleurs sentiments ont été jusqu'ici sans succès. Les pasteurs les plus respectables sont à peine écoutés, et presque partout l'on ne répond aux efforts de leur zèle qu'avec mépris ou indifférence. Un grand nombre de paroisses sont dépourvues même de ce secours, la disette de prêtres ne permettant pas aux supérieurs ecclésiastiques de pourvoir à tous les besoins.

Dans cette extrémité, on a pensé qu'il fallait avoir recours au seul moyen que l'expérience a prouvé être presque toujours efficace, au ministère des Missionnaires. L'impiété la plus obstinée finit par céder aux ressources multipliées, qui sont mises en usage par ces envoyés extraordinaires, dont le Seigneur avoue ordinairement la mission par des conversions éclatantes, qui tiennent du prodige.

---

[62] *Prospectus pour les Missions.* Arch. Gén. OMI., DM-IX-1.

L'État n'est pas moins intéressé que la religion au succès de la sainte entreprise des Missionnaires, puisqu'en instruisant les peuples de leurs devoirs de chrétiens, non seulement ils rendront à l'Église des enfants égarés, mais ils donneront à la société des membres dignes de confiance, et aux particuliers une garantie certaine pour la sûreté de leurs rapports entre eux.

C'est au retour à ces principes qu'est attaché le rétablissement de l'ordre et des bonnes mœurs, la paix des familles, cette fidélité, cet amour pour son roi et cette antique loyauté, qui ont si longtemps distingué le peuple français de tous les autres.

Les Missionnaires ne se sont point dissimulé les difficultés d'une si grande entreprise. Mais quelque invincibles que paraissent les obstacles, qui s'opposent à l'œuvre des missions, les ecclésiastiques, qui s'y dévouent, n'en ont pas été abattus. Ils se flattent de se réunir dans la suite en assez grand nombre, pour que les uns puissent vaquer à la prière, à l'étude, à la méditation des vérités saintes, tandis que les autres se répandront dans le pays, pour y annoncer la parole de Dieu et y faire renaître la pratique des préceptes évangéliques.

Mais un établissement qui doit produire d'aussi grands fruits, un établissement qu'on peut dire si nécessaire, ne peut se former sans que les fidèles y concourent par leur charité. On ne doute point que ceux qui portent dans leur cœur un amour sincère pour la religion, ne se fassent un devoir agréable de semer quelques biens temporels, pour en recueillir d'éternels. [Suit l'appel aux bourses des fidèles et la formule de souscription, déjà cités plus haut].

Ces deux documents tout en nous montrant le moyen dont se servit le Fondateur pour solliciter la générosité des fidèles en faveur de l'Œuvre des missions, jettent beaucoup de lumière et sur la genèse de la fondation et sur les principes basilaires qui devaient la régir.

e) *M. Guigou annonce dans les journaux la fondation de la Mission de Provence.* Selon les « *Mémoires* » de Mgr de Mazenod ce serait le vicaire capitulaire M. Guigou, qui aurait écrit à Paris pour annoncer dans les journaux la fondation de la Mission de Provence. Or, cette annonce se trouve dans le « *Mémorial religieux, politique et littéraire* », du 31 octobre 1815,[63] que nous citons intégralement.

« Paris, 30 octobre.

… …

L'exemple de la capitale n'a pas été perdu pour les provinces. À l'imitation des missions qui se trouvent établies à Paris, il vient de se former en Provence une association de missionnaires qui se proposent de parcourir les campagnes pour y prêcher la parole sainte. Leur présence s'y est déjà fait sentir par des réformes salutaires. M. l'abbé de Mazenod est à la tête de cette utile entreprise. Son exemple ne peut manquer à son tour d'être imité dans les autres diocèses.

---

[63] Ce « *Mémorial religieux, politique et littéraire* » était une feuille agressive, contre les idées libérales ; il parut la première fois le 1er septembre 1815 et sortit pour la dernière, le 19 novembre 1816. Il ne compta donc que 15 mois d'existence.

Nous remercions ici le R. P. Nogaret Marius OMI, qui s'est donné la peine de rechercher dans tous les journaux, existant alors à Paris, cette annonce. Il ne l'a. trouvée que dans ce journal ; probablement aucun autre journal ne l'a publiée, et l'expression du Fondateur : « les journaux en ont parlé » (Fondateur à son père, 8 novembre 1815 et à l'abbé Tempier, 9 octobre 1815) doit être interprétée de façon restrictive à ce seul journal.

> Le but de ces travaux, ordinairement sans récompense dans le monde, est de combattre des vices contre lesquels les législations humaines sont toujours impuissantes, de faire refleurir la piété, la paix, l'amour de l'ordre, et de tous les devoirs envers Dieu, envers le prince, envers soi-même et ses semblables. 'Des missions et des catéchismes', disait Fénelon. C'est par des missions que l'illustre archevêque de Cambrai commença sa carrière apostolique. St François de Sales, St Vincent de Paul évangélisaient les pauvres des campagnes ; ils savaient bien que les savantes universités fourniraient toujours assez de livres et de prédicateurs aux cités opulentes, qui ne s'en convertissaient pas davantage. Quand le zèle de l'impiété a tout fait pour pervertir les campagnes, le zèle de la Religion doit tout faire pour les ramener aux principes, à l'ancienne simplicité, à la vertu chrétienne, la meilleure garantie des mœurs ».

À peu près au même temps où arrivait à Aix le « *Mémorial religieux, politique et littéraire* », du 30 octobre 1815, avec l'annonce de la fondation de la Société des Missionnaires de Provence, le Fondateur devait recevoir la lettre de son ancien directeur, M. Duclaux, datée du 28 octobre 1815. Celui-ci, informé des projets de l'abbé de Mazenod par l'abbé de Forbin-Janson, lui donne de sages conseils et l'encourage de « travailler de toutes ses forces au rétablissement de la Religion ». Citons quelques passages de cette lettre.

> « Prêchez, instruisez, éclairez les Français sur la cause des maux qui les accablent, écrit M. Duclaux. Que votre voix se fasse entendre dans toutes les parties de la Provence. Le bon Dieu n'attend que notre conversion pour nous combler de ses grâces. Maintenez surtout l'esprit ecclésiastique parmi les prêtres. Vous ne ferez que très peu de bien tant qu'il n'y aura pas d'excellents prêtres à la tête des paroisses. Engagez donc tous les ecclésiastiques à être des saints, qu'ils lisent les vies de Saint Charles et de Saint Vincent de Paul et ils verront s'ils est permis à un prêtre de vivre dans la tiédeur et sans zèle. Je vous assure que je ne cesse de penser à vous et de remercier le bon Dieu du courage qu'il vous donne. J'espère que vous ferez beaucoup, parce que vous aimez sincèrement le bon Dieu et l'Église ».[64]

C'est ainsi que la fondation de la Société des Missionnaires de Provence, décidée par une *secousse étrangère* de la grâce, encouragée par M. Duclaux, approuvée par l'autorité diocésaine en la personne du Vicaire capitulaire, M. Guigou, annoncée dans la presse, devint une réalité dès le mois d'octobre 1815. « *Pusillus sane grex* » ; à la fin d'octobre, on ne compte que cinq Missionnaires de Provence !

Dans le prochain numéro des Missions *nous étudierons la période de la Fondation, qui va du mois de novembre* 1815 *jusqu'au mois de janvier* 1816 *inclusivement.*

J. Pielorz O.M.I.

---

[64] Duclaux au Fondateur, 28 octobre 1815. Cité par Rey I, 184.